



Thônex

Procès-verbal Séance du 18 mars 2008

Sont présents :

Madame	Isabel Rochat	Maire
Messieurs	Philippe Decrey Claude Détruche	Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Enrico Castelli	Président du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei Doris Constantin Marianne Guarino Anne-Marie Jaquet Rosa Lopes Beer	Christine Schwarz Armelle Sob Jacqueline Tomasini Karin Wirthner Zinggeler
Messieurs	Marcel Constantin Willy Corthay Alain Dupraz Fabiano Forte Michel Frossard Patrick A. Gautier Stephen Knörr Guy Loutan	Claude Marcet Hans Rudolf Roth Guy Saudan Ashwani Singh Richard Stark Daniel Thurre Pascal Uehlinger Jorge Vieitez

Excusé :

Monsieur Marc Kilcher

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2007.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Désignation de 89 jurés pour les Tribunaux pour l'année 2009. Discussion. Vote. (DA-08-01).
6. Chemin Pierre-à-Bochet 5, route d'Ambilly 7
Construction de 2 villas jumelles, garages, véranda et piscine sur la parcelle 5648, feuille 30 du cadastre de la commune de Thônex. Dérogation au rapport des surfaces selon l'art. 59, al. 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation entre 25 et 40%). Discussion. Vote. (DA-08-02).
7. Chemin Pierre-à-Bochet 7
Agrandissement d'une villa, construction d'un garage sur les parcelles 5648 et 5649, feuille 30 du cadastre de la commune de Thônex. Dérogation au rapport des surfaces selon l'art. 59, al. 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation entre 25 et 40%). Discussion. Vote. (DA-08-03).



8. Préavis sur le projet de plan directeur des chemins pour piétons N°29.576. Discussion. Vote. (RA-08-01).
9. Résolution concernant le PDQ « Horizon 15 ans » et modification des limites de zone aux Communaux d'Ambilly. Discussion. Vote. (RM-08-01).
10. Centre sportif Sous-Moulin :
Demande d'un crédit de Fr 285'000,- en vue de la réfection de la cuisine au restaurant du CSSM. Discussion. Vote. (DA-08-04).
11. Demande d'un crédit complémentaire de Fr 312'000,- dans le cadre des travaux de rénovation de l'école Adrien-Jeandin. Discussion. Vote. (DA-08-05).
12. Demande d'un crédit de Fr 1'592'000,- en vue de la réfection et de la mise en place de mesures de modération du trafic au chemin du Foron. Discussion. Vote. (DA-08-06).
13. Demande d'un crédit de Fr 482'000,- en vue de la rénovation et agrandissement du jardin d'enfants les « Bout'Choux ». Discussion. Vote. (DA-08-07).
14. Chemin des Mésanges
Division et vente partielle de la parcelle 4578, fe 28, du cadastre de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-08-08).
15. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Alain Dupraz, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, ayant comme intitulé : « *Pour consacrer 0,7% du budget de la commune à l'aide au développement* ». Discussion. Vote. (MM-07-06)
16. Projets de délibération.
17. Propositions du Conseil administratif.
18. Questions écrites.
19. Propositions individuelles.

*

En préambule, M. le Président annonce la nomination de M. Philippe Guex à la Présidence de l'Association genevoise des secrétaires communaux.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2007

Le procès verbal de la séance du 18 décembre 2007 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Castelli, Président, informe les Conseillers municipaux que peu de courrier a été reçu hormis des invitations pour se rendre à diverses manifestations à fin 2007 et début 2008. Il donne lecture du courrier suivant :



2.1. Lettre du 14 février 2008 de M. Sébastien Gerber, Président « des Amis Mousquetaires » qui est à la recherche d'un local :

Madame, Messieurs les Conseillers Administratifs,

Depuis plusieurs années, notre société entrepasse tout le matériel chez l'un de nos membres. Malheureusement, ce membre a émis le souhait, à juste titre, de récupérer l'espace pris par notre société.

Depuis plusieurs années, nous avons sollicité, en vain, le Centre Sportif de Sous-Moulin, afin de nous mettre à disposition un local, en vue de cet état de fait.

C'est pourquoi, à ce jour, nous nous tournons auprès de vous et plus particulièrement auprès de la commune de Thônex, pour pallier à ce manque de local. Votre commune abrite le domicile du siège de notre société depuis 1969 (date de sa fondation), laquelle œuvre depuis sa création pour la formation de juniors et élites qui habitent, en majorité, sur le territoire communal.

Dans le cadre de l'agrandissement de la Mairie, nous saurions heureux de pouvoir disposer d'un local tempéré, d'une surface d'environ 18 à 20m². Pour des raisons de sécurité, l'accès devra être, si possible, réservé à la société. Dans ce local, nous entreposerons nos divers matériels de tir, ainsi que le matériel pour l'organisation de la fête des Ecoles, à laquelle nous participons depuis de très nombreuses années. En outre, nous y installerons également une armoire de sécurité, vu le matériel entreposé.

Il nous serait agréable que vous puissiez donner satisfaction à notre demande précitée afin de régulariser ce problème.

Monsieur Roger Bassetti (022 348.38.34) ou moi-même restons à votre entière disposition pour d'éventuels renseignements.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie de recevoir, Madame, Messieurs les Conseillers Administratifs mes salutations distinguées.

Sébastien Gerber
Président

M. Claude Détruche, Conseiller administratif a répondu en date du 25 février 2008 :

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 14 février 2008, dont le contenu a retenu toute notre attention.

Avec regrets, nous devons vous informer que les plans d'agrandissement de la mairie ne comprennent pas de locaux pour les sociétés locales ; il ne nous est donc pas possible de donner une suite favorable à votre demande qui ne pourrait être traitée que dans le cadre de la création d'une maison des associations à Thônex.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

2.2. A 23h. nous passerons au point 17 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ». Toutefois pour des raisons de délais, les points 5 à 9 doivent impérativement être traités ce soir.



3. Communications du Conseil administratif

3.1. Mme Isabel Rochat, Maire

3.1.1 Association genevoise des secrétaires communaux

Comme l'a annoncé M. le Président, notre secrétaire général a été nommé Président de cette association qui a été créée à Thônex en 1962 par quelques secrétaires de Mairies dont M. René Moret, que l'on ne présente plus autour de cette table, M. Albert Apothéloz, de Vernier et M. Bovet de Chêne-Bougeries.

Cette amicale a commencé par créer un cahier des charges pour les secrétaires de Mairie, puis elle a été transformée en association le 5 octobre 1989 sous la Présidence de M. Albert Apothéloz.

Les buts de l'Association sont :

- aider les membres dans l'exercice de leur fonction, assurer entre-eux une certaine coordination, les informer et parfaire leur formation dans l'intérêt des administrations communales,
- maintenir et développer les bonnes relations avec les autorités communales et cantonales,
- veiller au maintien de la dignité de la fonction et établir entre ses membres des liens de solidarité, de cordialité et d'amitié.

Elu le 14 mars 2008 à la Présidence, M. Philippe Guex succède à M. Michel Favre secrétaire général de Plan-les-Ouates, qui a été Président de l'Association pendant 10 ans.

3.1.2 Agenda 21

Le 21 avril à 18h.30 au Centre de Loisirs aura lieu le 3^{ème} atelier dont le thème sera « les construction durables et énergies renouvelables ».

3.1.3 Ecoles

Le 29 février ont eu lieu les inscriptions pour la future rentrée. Il est cependant un peu tôt pour faire les perspectives pour la rentrée du mois d'août. Je peux juste vous annoncer que l'on risque d'avoir un petit problème à l'école du Bois-Des-Arts car il y aura 3 classes de 6^{ème}, ce qui risque de poser un souci pour la répartition de ce niveau.

Une délégation de la commission des Ecoles a visité, ce midi, le nouveau restaurant scolaire de l'école Marcellly en présence de M. Guy Verneret, Président de l'Association. Ce restaurant ouvrira ses portes après les vacances de Pâques.



La direction du DIP nous a donné des instructions assez abruptes concernant les locaux à mettre en place pour accueillir les directeurs d'école qui seront en fonction dès la prochaine rentrée.

3.1.4 Finances

Le 13 mai prochain les comptes de la commune seront inscrits à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal. Nous pouvons vous informer que l'excédent se situe à un peu moins de Fr 400'000,- ce qui est une bonne nouvelle car le budget prévoyait un déficit de l'ordre de Fr 800'000,- dû aux effets du transfert de charges.

3.2. M. Claude Détruche, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1 Démolition-reconstruction de l'école de Marcelly

Les enfants pourront prendre possession des locaux le 31 mars et le restaurant scolaire ouvrir quant à lui le lundi 7 avril afin de nous permettre de nous assurer du bon fonctionnement des équipements.

3.2.2 Place des fêtes

Les travaux sont terminés et ses équipements pourront être utilisés dès la fin de cette semaine.

3.2.3 Bancs publics

Suite à des remarques qui avaient été émises en commission de l'Environnement, vous aurez sans doute constaté que les bancs les plus endommagés ont été remplacés et une opération similaire se déroulera dans le courant de l'année pour les autres bancs.

3.2.4 Récupération des déchets

Le système des sacs pour la récupération des déchets verts va être abandonné et remplacé par l'acquisition de containers par les propriétaires. A ce jour, plus de 600 containers ont été commandés.

Dès le 16 juin 2008, nous allons procéder à deux levées hebdomadaires des déchets ménagers soit le lundi et le vendredi. Ceci répond à des préoccupations liées à l'Agenda 21, aux finances communales ainsi qu'au bien être des habitants. Il est à noter que ceci se pratique déjà dans bon nombre de communes.



3.2.5 Parcours Vita

Dernièrement ce parcours a fait l'objet d'une inspection par l'Association qui gère tous les parcours Vita de Suisse. Nous avons obtenu la note « A » qui est la meilleure évaluation pour ce qui est de la qualité et de l'entretien. Ceci est tout à l'honneur de notre service communal.

3.2.6 Eurofoot 2008

Le Conseil administratif a décidé d'organiser sous la tente des promotions la diffusion sur écran géant les deux matches de demi-finales le mercredi 25 et jeudi 26 juin. Seront associées à cette manifestation les associations de quartiers et sportives afin de garantir l'animation.

3.2.7 Manifestations sportives

Deux dates à retenir :

- le samedi 19 avril 2008, la course pédestre à travers le coteau de Bernex
- et le dimanche 1^{er} juin 2008, le tournoi de football des élus à la Plaine.

3.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.3.1 Travailleurs sociaux « hors murs »

Le Conseil administratif met en place avec l'aide des TSHM un cours sur le tri des déchets avec la participation d'une quinzaine de jeunes qui seront ensuite répartis, le samedi, sur nos déchetteries et pourront ainsi éduquer les citoyens sur le tri des déchets.

3.3.2 Parlement des jeunes

Nous avons été approchés par des jeunes qui désirent recréer un Parlement des jeunes. Cette demande a été accueillie favorablement par le Conseil administratif. Un projet de statuts nous a été remis qui vous sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

3.3.3 Abris bus

Certaines personnes ont réagi en voyant disparaître la quasi totalité de nos abris bus. Par souci d'économie nous avons fait intervenir nos services communaux pour faire enlever ces abris et faire mettre en place par des entreprises les socles qui doivent recevoir les nouveaux abris. Dès le 25 mars tous les nouveaux abris seront placés.



3.3.4 Bibliobus

3.790 adultes sont venus emprunter des livres et 2.004 dans la catégorie jeunes, soit un total pour 2007 de 7.594 personnes.

3.3.5 Abonnements TPG

79 nouveaux abonnements ont été conclus avec un rabais de Fr 100,- soit Fr 50,- à charge des TPG et Fr 50,- à charge de la commune.

3.3.6 Don du sang

63 personnes se sont présentées dont 25 nouvelles. Cette action sera reconduite le 28 mai à la salle des fêtes.

3.3.7 Fête du vélo et de la mobilité

Dans le cadre de l'Agenda 21, le samedi 12 avril aura lieu la fête du vélo et de la mobilité au centre de loisirs de Thônex avec la participation de l'association Péclo 13. Dès 10h.30 il y aura un débat avec café-croissants ensuite des animations jusqu'à 18h.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. Mme Doris Constantin, Présidente de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage

Séance du 15 janvier 2008 :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2007
Le procès-verbal a été approuvé par 7 oui et 2 abstentions, et cela compte tenu de 3 rectifications.

2. Charte du Jumelage entre Graveson et Thônex
Il a été précisé que le travail ne se ferait pas en une seule séance.

Le travail pour établir la Charte en question entre les deux municipalités, est venu à la suite d'une séance commune qui a eu lieu à Graveson en septembre 2007, et où le souhait mutuel était d'activer ou réactiver nos relations dans divers secteurs.

Les membres de la commission culture de Thônex feront un travail à ce sujet et les Gravesonnais feront de même de leur côté. A la suite de quoi, nous mettrons ensemble nos travaux et idées.

M. Decrey décrit la situation actuelle de nos relations et échanges. A ce jour, il existe uniquement la Charte qui scelle notre jumelage.

Il demande à ce que dans un premier temps, nous mettions en place notre méthode de travail, de se fixer des priorités et après proposer des interlocuteurs que l'on convoquerait à une séance afin de leur exposer nos idées.



Après une discussion très fructueuse, il a été évoqué un certain nombre d'idées pour divers secteurs, à savoir :

- Les aînés,
- Les adultes,
- Les jeunes,
- Le sport,
- Les fêtes locales respectives, l'aménagement (giratoire ou autres).

Pour la suite des travaux, une lettre sera envoyée aux responsables des différents clubs, associations, etc. afin de leur communiquer notre intention et les inviter à une séance ultérieurement.

3. Divers

Une discussion s'est ouverte sur l'ordre du jour et la manière de fonctionner pour notre séance du 11 mars 2008.

M. Ph. Decrey nous présente le calendrier confectionné par certaines personnes de Graveson et informe qu'il est possible d'en commander.

La séance a été levée à 20h.20.

Séance du 11 mars 2008 :

1. « a d o s c è n e » - demande d'une subvention de Fr 7'000,- pour la création de deux spectacles qui auront lieu du 3 au 7 juin 2008.

Mme Hess nous explique le programme des spectacles qui seront donnés du 3 au 7 juin 2008 à l'occasion du 25^{ème} anniversaire d' « a d o s c è n e ». C'est la forme du « Polar » qu'ils ont retenue à cette occasion.

Elle nous explique également le pourquoi de leur demande de subvention à Fr 7'000,-. Ils rencontrent entre autres certains problèmes de participation aux frais de la part du DIP.

Après une discussion fournie entre les commissaires sur la subvention demandée voire de l'améliorer, un vote a été effectué sur :

- le maintien de la subvention à Fr 7'000,- : accepté à l'unanimité,
- en vue des 25 ans d' « a d o s c è n e », et sur proposition de M. Decrey, de participer à un éventuel déficit jusqu'à concurrence de Fr 1'000,- : proposition acceptée à l'unanimité.

2. ThônexArtSpectacles

2.1. Audition de M. Gérard Héritier sur le rapport d'activités 2007

La discussion se limitera aux questions relatives aux spectacles et aux activités. Tous les commissaires ont reçu le rapport d'activité.

Les commissaires ont posé un grand nombre de questions quant au fonctionnement (programme, planification, artistes, fréquentation, abonnements) et les points positifs et négatifs décrits dans le rapport de M. Gérard Héritier.

La problématique de l'appellation de « salle des fêtes » a de nouveau été évoquée.

La question sera rediscutée lors séance ultérieure.

2.2. Projets de spectacles pour la deuxième saison 2008

M. Gérard Héritier nous a informés qu'il était trop tôt pour annoncer quelques noms.

Une information sera donnée aux commissaires dès que possible.



2.3. Présentation par M. Michel Zeder de la saison 2007

Des remerciements ont été formulés à M. Michel Zeder pour son travail et sa présentation.

M. Ph. Decrey a énoncé le nombre de sponsors et les montants.

M. Michel Zeder explique les comptes 2007 qui ne sont pas encore formellement bouclés.

Les commissaires ont examiné les comptes et ont posé diverses questions auxquelles ils ont obtenu une réponse.

Un commissaire a suggéré de rendre payants les billets de spectacles mis à disposition des Conseillers Municipaux.

Au vote :

– La proposition a été refusée par 6 non et 5 oui.

Les comptes présentés ont été voté par : 10 oui et 1 abstention.

2.4. Poursuite de la politique culturelle communale pour les deux prochaines années.

M. Decrey demande un vote de manière à pouvoir confirmer le mandat de M. Gérard Héritier et de la politique culturelle. Le vote est basé sur un budget de Fr 250'000,-.

Il a été également demandé un vote sur le fait de mettre le prix des billets dans la brochure relative au programme.

La proposition a recueilli : 5 oui, 5 non et 1 abstention.

La présidente a tranché en faveur du refus de mettre les prix.

Le vote sur la prolongation de la politique culturelle pour les 2 prochaines années, a recueilli 9 oui et 2 non.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2008.

Moyennant deux petites modifications, le procès-verbal a été approuvé par 10 oui et 1 abstention.

Séance a été levée à 21h.25.

4.2. Mme Christine Schwarz, Présidente de la commission Sociale, séance du 17 janvier 2008 :

La commission sociale a siégé le 17 janvier, en présence de M. Decrey, Conseiller Administratif.

Au point 2 de l'ordre du jour, nous avons une motion déposée par Mme Sob et M. Loutan, intitulée « Pour une offre culturelle diversifiée ».

Après discussion et plusieurs rappels sur les activités et les locaux mis à disposition des associations existantes et nouvelles, le groupe socialistes-verts a décidé de retirer et annuler sa motion.

4.3. M. Pascal Uehlinger, Président du groupe de travail relatif aux Communaux d'Ambilly :

Séance du 22 janvier 2008 - Plan directeur de quartier – horizon 15 ans

Les points traités lors de cette commission ainsi que ceux de la séance du 6 février 2008 sont résumés au point 9 de l'ordre du jour.



4.4. Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse :

Séance du 29 janvier 2008

Audition de M. Zellweger, responsable de l'étude Evaluanda, concernant la petite enfance sur les 3 Chêne.

Mme Rochat précise que la commission doit s'approprier cette étude. M. Zellweger l'a adaptée à Thônex. Il est important de préparer le futur.

M. Zellweger aborde les composantes du concept : le scénario, la convention politique intercommunale, un contrat de subventionnement et la nomination d'un poste de délégué intercommunal pour suivre le travail entre les communes et les IPE.

Les aspects spécifiques à Thônex : la Fondation est dotée d'un bureau et d'un comité de gestion. M. Zellweger constate qu'actuellement 2 instances gèrent la situation, la Commune et la Fondation, il propose un allègement de la gouvernance. Il nous fait un bilan des forces et des faiblesses de notre système.

Mme Rochat remercie pour son travail l'équipe de la Fondation qui nous a quittés début janvier et nous informe que depuis cette date, elle assure la présidence ad intérim. La fondation fonctionne bien, mais arrive à saturation. L'ouverture de la crèche Marcelly en 2009, nous oblige à envisager l'évolution à moyen et long terme. La ville de Thônex a adhéré à la convention collective en 2003. Les mamans de jour sont également concernées. Le canton prévoit une nouvelle réglementation, la commune devra intervenir avec l'aide de l'ACG, si elle ne veut pas que le canton impose sa vision.

La discussion porte essentiellement sur la place et le statut du délégué. Il en ressort qu'une commune ne peut assumer seule 1 délégué, c'est pourquoi une organisation intercommunale est intéressante.

Après le départ de M. Zellweger, chaque commissaire expose ses réflexions.

Mme Rochat précise que Thônex a une Fondation contrairement à Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries qui elles ont des associations. Pour harmoniser nos structures, une politique des petits pas serait préférable.

3 points sont votés à l'unanimité :

- La poursuite du mandat de M. Zellweger*
- Préciser le cahier des charges et le profil du délégué, ainsi que ses interactions avec l'ensemble des acteurs.*
- Calculer le coût de cette nouvelle structure et la clé de répartition.*

Mme Rochat a demandé à l'avocat en charge des statuts d'étudier deux possibilités. (cadre thônésien est plus large).

La séance a été levée à 21 h

Séance du 26 février 2008

Point 1

La visite du Centre de Loisirs, guidée par M. Etienne Rouget, responsable du Centre, nous a permis de constater que l'espace est bien occupé. Une nouvelle association a pu s'y installer : « Peclo 13 ». Ils récupèrent, réparent et vendent de vieux vélos, 70 jeunes profitent des installations des trois salles de musique.

2 salles sont dévolues aux aînés, une pourrait être partagée avec les travailleurs sociaux hors murs (TSHM).

Mme Hyde, Présidente du comité de gestion, nous informe que le comité est composé de 3 commissions : Finances, Projets et Gestion 50% Commune, 40% Etat, 10% usagers.



Le Centre assure actuellement le maximum des prestations possibles, la commune a déjà augmenté ses activités de 15%. Si nous désirons augmenter et diversifier les activités du Centre, un choix politique devra être fait, car vu le transfert de charges, le financement sera entièrement à la charge de la commune.

Les horaires d'été vont changer cette année :

- Chêne-Bougeries sera fermé en août,*
- Chêne-Bourg du 15 juillet au 15 août*
- et Thônex en juillet.*

Le but est d'augmenter l'offre en début et fin de vacances.

Des réunions de travail ont lieu régulièrement entre les trois centres, les TSHM et les Conseillers administratifs.

Les enfants du Pavillon Mousse mangent tous les jours au Centre des loisirs et cela se passe très bien.

Des travaux importants sont à envisager pour rénover ce bâtiment qui à 20 ans.

M. Decrey, remercie les membres du Comité pour leur dévouement bénévole. Il remercie également les éducateurs et animateurs du centre pour le bon fonctionnement de celui-ci. Après les gros problèmes qu'il a connus cela est agréable de travailler dans une bonne ambiance.

La séance a été levée à 20h45.

4.5. M. Guy Loutan, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière :

séance du 20 décembre 2007

Notre commission a reçu l'association Pro Natura avec Mmes Bänziger et Zaslonà pour une présentation sur la biodiversité et divers types de biotopes favorisant l'application de notre fiche biodiversité de l'Agenda 21 communal. Ceci nous a montré que chacun peut contribuer à la biodiversité autour de lui.

Les commissaires ont reçu une liste de biotopes existants dans la commune faite par M. Audemars, chef des espaces verts, ainsi que des documents de Pro Natura sur ce sujet.

Il est ensuite décidé le renouvellement de haies au cimetière.

Enfin, après avoir évoqué la levée des déchets ménagers qui a lieu dans des communes voisines et la Ville de Genève, mais qui ne semble ni facile et forcément favorable actuellement à Thônex, la commission est d'accord de passer, dans certaines zones en tout cas, de 3 à 2 levées de déchets hebdomadaires.

séance du 26 février 2008 :

Nous avons reçu sur invitation du Conseil administratif M. Marc Junod du bureau « la Touche Verte », architecte paysagiste, à propos de la résolution d'octobre 2006 sur la création de biotopes. Différentes façon d'intervenir pour un entretien différencié selon les biotopes et les lieux sont discutées, et on évoque le rôle didactique que doivent jouer ces milieux de vie, encore meilleurs par leur mise en réseau.

Puis nous avons recensé un choix de sites possibles pour de telles créations et mandaté le Conseil administratif et le service technique pour poursuivre et affiner ce projet, et pour en particulier prendre contact sur ce thème avec les propriétaires de la forêt Etienne Chennaz.

Le projet de création d'un jardin du souvenir, monument devant recevoir les cendres des urnes arrivées en fin de concession et la rénovation-agrandissement du caveau destiné aux ossements des tombes désaffectées sont acceptés.



Aux divers, le Conseil administratif nous signale que le projet de 15 bancs, dont 5 en remplacement sera exécuté ce printemps.

Il est décidé aussi que tous les Conseillers seraient invités à notre séance du 15 avril pour la visite de la compostière de Gy.

Tous les élus ont reçu avec le procès-verbal une liste à jour des documents à disposition à la Mairie concernant la biodiversité. Profitez-en !

4.6. M. Richard Stark, vice-président de la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile, séance du 28 février, séance commune avec le groupe de travail relatif aux Communaux d'Ambilly :

Assistent également à la séance : Mme Rochat, Maire, M. Decrey, Conseiller administratif, M. Fortuna, secrétaire général adjoint technique ainsi que Mme Delarue du bureau ASS.

Après une brève introduction de MM. Uehlinger et Castelli, la parole est donnée à Mme Rochat qui nous informe qu'un entretien a eu lieu ce même jour à Ambilly avec l'Etat et les mandataires.

La parole est ensuite donnée à Mme Delarue, elle nous fait part de son analyse concernant la première pièce urbaine, l'accès à ce futur quartier selon le PDQ, la problématique de la circulation, l'aménagement du mail central ainsi que sa largeur de 40m. qui est un gabarit très important.

Une discussion animée s'en est suivie où chacun a pu s'exprimer et faire part de ses préoccupations tant sur la densité, la sécurité sur le mail central, les transports en commun, le sens de la circulation ainsi que les nuisances dues à la circulation durant les travaux sur plusieurs années.

M. Castelli, président, clot le sujet, un vote n'étant pas prévu.

Dans les divers, M. Decrey nous informe sur l'évolution des travaux prévus à la rue de Genève et précise qu'une rencontre a eu lieu avec les TPG qui pilotent le projet du tram.

La mandataire doit revoir sa copie car il n'a pas tenu compte du sens de la circulation du futur centre Jelmoli.

La séance est levée à 20h.30.

5. Désignation de 89 jurés pour les Tribunaux pour l'année 2009. Discussion. Vote. (DA-08-01).

- Mme Isabel Rochat, Maire : comme à l'accoutumée à cette période de l'année le Conseil municipal doit approuver cette liste de jurés.

La discussion est ouverte :

M. Knörr : cette liste a-t-elle été tirée des rôles électoraux ? Car je tiens à préciser que les conditions pour les rôles électoraux ne sont plus les mêmes pour figurer sur la liste des jurés pour les Tribunaux, car le souverain a autorisé la population étrangère établie depuis plus de 8 ans à voter, mais je pense qu'ils n'ont pas droit de siéger comme jurés auprès des Tribunaux.



Mme Jaquet : sur les listes qui sont remises aux Présidents des locaux de vote il y a des signes distinctifs qui désignent les électeurs étrangers que l'on ne peut pas convoquer comme jurés pour certaines votations fédérales ou cantonales.

M. Knörr : a-t-on été attentif à ce fait ?

Mme Rochat informe que cette liste est vérifiée et M. Guex s'étonne de l'insistance de M. Knörr à ce sujet.

M. le Président demande une suspension de séance pour que le Bureau se réunisse.

A la reprise des débats M. Castelli, Président, informe qu'il est décidé de voter, en raison des délais, cette liste sous réserve de corrections éventuelles qui pourraient intervenir selon l'article 37G de la loi sur l'organisation judiciaire.

- Mme Rochat : le Conseil administratif apportera les correctifs en cas de besoin.

La parole n'étant plus demandée, Mme Doris Constantin, 1^{er} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 37G de la loi sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941 sur l'organisation judiciaire,
- Vu la circulaire du 1^{er} février 2008 du Département des Institutions, service des votations et élections,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix « pour », soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De désigner les 89 personnes ci-après en qualité de jurés auprès des tribunaux pour l'année 2009 :

Femmes

302.80.605.0.4	EDELMANN, Emmanuelle	infirmière	05.04.1980
317.83.633.0.1	ENGELI, Céline	étudiante	02.05.1983
318.74.852.0.6	ENSMANN MARX, Anya	psychologue	21.11.1974
934.68.555.0.6	ETIENNE, Christiane	licenciée relations	24.02.1968
275.60.733.0.6	EVARISTE, Marie	aide-hospitalière	02.08.1960
272.57.770.0.3	FABBRONI, Marlène	sans profession	24.08.1983
338.72.847.1.0	FERNANDO SANTOS, Maria da Nazare	propriétaire de salon	16.11.1972
346.59.761.0.1	FLEURY, Nadia	employée de commerce	30.08.1959
376.81.580.0.1	GAGNEBIN, Maude	étudiante	18.03.1981



376.51.716.0.1	GAIO, Maria	employée de banque	16.07.1951
379.75.624.0.7	GANIVET, Sylvie	comptable	24.04.1975
383.71.638.0.2	GAUCHAT, Michèle	employée de bureau	07.05.1971
404.55.581.0.5	GOMEZ, Maria	employée de maison	19.03.1955
404.77.849.0.1	GORIN, Valérie	étudiante	18.11.1977
423.83.784.0.6	GUY, Stéphanie	étudiante	22.09.1983
297.65.721.0.9	HAENNI -D'URSO, Susanna	secrétaire	21.07.1965
444.57.584.0.5	HATZL-LADISA, Agata	secrétaire	22.03.1957
461.56.676.0.4	HENSLER, Laure	horticultrice	14.06.1956
749.67.848.0.9	HUGUELET, Véronique	psychomotricienne	17.11.1967
497.68.715.0.8	HUSKIC-BALIC, Adila	manutentionnaire	15.07.1968
500.78.737.0.2	IBRAHIM, Agnès	sans profession	06.08.1978
502.68.890.0.8	INNAURATO, Sylvie	aide-hospitalière	28.12.1968
502.74.788.0.0	IRANI, RONEESHA	informaticienne	26.09.1974
510.72.713.0.1	JEANNIN, Valérie	architecte d'intérieur	13.07.1972
519.79.543.0.4	JOKIC, Mirjana	employée de bureau	12.02.1979
516.56.791.0.7	JONIN, Danielle	agente municipale	29.09.1956
510.50.866.0.3	JOSEPH, Marie	infirmière	04.12.1950
523.73.804.0.3	JUNOD, Laurence	aide comptable	04.10.1973
525.83.727.0.2	KACEM, Sarrah	étudiante	27.07.1983
536.58.589.0.1	KELIC, Danica	aide de maison	27.03.1958
338.76.749.0.9	KELLER, Maria-José	employée de commerce	18.08.1976
548.51.735.0.3	KNECHT, Eliane	secrétaire médicale	04.08.1951
558.69.741.0.8	KOSTINA, Natalia	sans profession	10.08.1969
574.71.552.0.0	KUZMINSKA MÖSCHINGER, Karolina	secrétaire	21.02.1971
576.51.508.0.1	LAINE, Marlyse	nurse	08.01.1951
552.67.681.0.3	LAMBERT, Isabelle	sans profession	25.06.1967
593.70.881.0.0	LEONE, Grazia	préparatrice en pharmacie	19.12.1970
377.75.570.0.8	LOTZE, Cinzia	employée de commerce	08.03.1975
620.62.692.0.9	LUTA, Gina	secrétaire	30.06.1962
625.55.309.0.7	MABIKA, Wadia	aide-soignante	09.05.1955
109.63.630.0.5	MAGALHAES, Berta	vendeuse	30.04.1969
629.81.863.0.4	MANCINI, Françoise	aide-comptable	01.12.1981
623.74.837.0.5	MERIGUET, Carine	employée de commerce	06.11.1974
669.66.678.0.1	MUKANTABANA, Violette	sans profession	16.06.1966

Hommes :

307.54.348.0.3	EGRI, Etienne	vendeur	17.08.1954
314.58.315.0.3	ELIO, Henri	magasinier	15.07.1958
317.67.245.0.1	ENGELBERTS, Nils	ouvrier	14.05.1967
329.73.402.0.3	FARGIER, Christian	employé	02.10.1973
333.61.303.0.1	FAVRE, Samuel	sapeur-Pompier	03.07.1961
338.70.191.0.2	FERNANDES, Antoine	employé de banque	29.03.1970
338.61.319.1.0	FERRARI VIVALDI, Vincenzo	comédien	19.07.1961
355.73.212.0.8	FRAGA, José-Manuel	étudiant	12.04.1973
356.59.337.0.1	FRANZ, Alain	employé	06.08.1959
375.64.202.0.7	GABRIEL, Nelson	aide-comptable	02.04.1964
378.65.170.0.1	GAMBERINI, Luca	carrossier	08.03.1965
383.65.202.0.2	GATTO, Claudio	menuisier	02.04.1965
388.61.325.0.5	GENOUD, Jean-luc	technicien du bâtiment	25.07.1961
388.71.470.0.0	GENTIL, Alexandre	nettoyeur	08.12.1971
408.64.425.0.2	GRECO, Daniel	économiste	25.10.1964
414.77.101.0.6	GROTTOLI, Antonio	employé	01.01.1977
423.52.266.0.5	GUT, Alain	employé de banque	04.06.1952
429.83.288.0.7	HADDADA, Karim	étudiant	26.06.1983
470.82.272.0.5	HILAIRE, Thierry	étudiant	10.06.1982
486.54.441.0.4	HUBLEUR, Pierre	instructeur	10.11.1954
497.73.372.0.3	HUSER, François	éducateur	10.09.1973
500.61.153.0.8	IFF, Claude	photographe	22.02.1961
500.64.135.0.3	IGLESIAS, Fabrice	micro-informaticien	04.02.1964
502.59.144.0.8	INTRATOR, Thomas	analyste	13.02.1959
503.60.301.0.2	ISABEL, Jean-Pierre	employé	01.07.1960
507.55.237.0.1	JAKOB, Andréas	employé de commerce	06.05.1955
508.62.210.0.3	JAQUEZ BELLO, Joan	étudiant	10.04.1982
521.73.330.0.0	JENKINS, Luc	employé de banque	30.07.1973
515.53.181.0.6	JOBLING, David	ingénieur	19.03.1953
517.51.218.0.5	JORAY, André	comptable	18.04.1951
521.72.323.0.6	JUILLARD, Alain	fonctionnaire	23.07.1971



534.64.401.0.6	KAYA, Haci	manœuvre du bâtiment	01.10.1964
536.63.442.0.1	KELLENBERGER, Roger	menuisier	11.11.1963
542.83.144.0.1	KIMBOCO, Jordao	étudiant	13.02.1983
553.81.132.0.6	KÖHLER, Christoph	étudiant	01.02.1981
562.51.286.0.1	KREBS, Jean-Daniel	garde-frontière	24.06.1951
571.58.445.0.0	KUENZI, Hans	monteur ventilation	14.11.1958
581.53.325.0.6	LATHION, Jean	enseignant	25.07.1953
584.62.353.0.4	LAVASSANI, Hamid	directeur marketing	22.08.1962
585.68.110.0.1	LECLÉZIO, Louis	manager	10.01.1968
604.53.489.0.1	LIMAT, Dominique	ingénieur système	27.12.1953
620.55.235.0.1	LUTA, José	chauffeur	04.05.1955
612.68.222.0.9	MACHADO LOPES, Francisco	portier d'hôtel	22.04.1968
628.57.181.0.2	MAITRE, Réginald	informaticien	13.09.1957
667.55.156.0.1	MOTA, Victor	maçon	25.02.1955

6. Chemin Pierre-à-Bochet 5, route d'Ambilly 7

Construction de 2 villas jumelles, garages, véranda et piscine sur la parcelle 5648, feuille 30 du cadastre de la commune de Thônex. Dérogation au rapport des surfaces selon l'art. 59, al. 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation entre 25 et 40%). Discussion. Vote. (DA-08-02).

- M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : comme vous le savez il s'agit d'une compétence du Conseil municipal d'accorder ou de ne pas accorder de dérogation au dessus d'un taux d'utilisation de plus de 25%.

Dans les documents qui vous ont été remis vous pouvez constater, qu'à ce jour, il n'y a pas eu de dérogation de ce type dans le périmètre concerné. Cette remarque est également valable pour le déclassement prévu au point 7 de l'ordre du jour.

M. le Président : nous allons débattre en même temps sur les points 6 et 7.

La discussion est ouverte :

Mme Guarino fait la déclaration suivante pour les points 6 et 7 au nom du groupe socialistes-verts :

Les demandes de dérogations qui nous sont soumises ce soir présentent plusieurs aspects problématiques :

- Premièrement, elles se situent dans une zone prévue par le Plan directeur communal où le taux d'utilisation est inférieur à 25%. Si nous devions accorder ces dérogations, elles pourraient constituer des précédents pour de nouvelles demandes de dérogations. Nous ne souhaitons pas ouvrir cette boîte de Pandore.
- Deuxièmement, le dépassement de la densité admise dans la zone est faible. Il serait relativement facile aux architectes de remanier leurs projets afin d'entrer dans un taux d'utilisation inférieur à 25%.

Pour les raisons qui viennent d'être exposées, notre groupe s'abstiendra ou refusera les dérogations demandées.



M. Uehlinger : en complément des informations données par le groupe socialistes-verts, le parti libéral va également refuser cette dérogation en argumentant aussi le fait que si les constructions se font au standard « minergie » elles ont le droit d'avoir un coefficient d'utilisation au sol supérieur de 10% ce qui amènerait la construction à 27,5%.

M. Loutan : merci M. Uehlinger d'avancer un aspect pédagogique dans votre refus. Je pensais moi-même avancer un aspect pédagogique dans le sens qu'une dérogation est une plus-value pour les propriétaires et celles-ci doivent être favorables à l'environnement comme à l'énergie et je pensais proposer, comme je le fais souvent, une invitation à une acceptation éventuelle ou un argument de refus sur le sujet de l'environnement, de la faune, de l'eau et de l'énergie, etc.

L'amendement pour le projet 1 et 2 est pratiquement les mêmes sauf qu'il y a une piscine d'un côté et pas de l'autre.

Je propose ceci comme alinéa 2 :

Nous accordons cette dérogation sous condition que la plus value impliquée soit accompagnée lors des travaux des aspects suivants :

- *Une meilleure gestion des eaux claires dans le sens d'un ralentissement de l'écoulement, par exemple par la végétalisation des toits plats ou à faible pente ; l'infiltration par l'intermédiaire d'une piscine étang; l'utilisation domestique de l'eau de pluie,*
- *Le maintien ou l'amélioration des voies de migration de la petite faune (évitement des barrages et pièges, disposition judicieuse des grilles, système de sortie de la piscine pour la petite faune locale...)*
- *Une bonne gestion de l'énergie (production solaire, chauffage passif de la maison par une véranda...) et chauffage solaire de la piscine*

Cet amendement est valable pour le point 6. Pour le point 7 il convient d'enlever ce qui concerne la piscine.

Après discussion M. Loutan décide de retirer ses amendements.

La parole n'étant plus demandée, Mme Christine Casadei, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre s) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 59, alinéa 4, de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988,



- Vu le projet de construction de 2 villas jumelles, garages, véranda et piscine, sur la parcelle 5648, feuille 30 du cadastre de la commune de Thônex, selon la demande d'autorisation de construire DD 101-899-2 déposée auprès du DCTI,
- Par 25 voix « contre », soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De ne pas accorder la dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, alinéa 4 de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988, (densité requise 27.10%) pour la construction de 2 villas jumelles, garages, véranda et piscine, sur la parcelle 5648, feuille 30 du cadastre de la commune de Thônex, sises au chemin Pierre-à-Bochet 5, route d'Ambilly 7.

7. Chemin Pierre-à-Bochet 7

Agrandissement d'une villa, construction d'un garage sur les parcelles 5648 et 5649, feuille 30 du cadastre de la commune de Thônex. Dérogation au rapport des surfaces selon l'art. 59, al. 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation entre 25 et 40%). Discussion. Vote. (DA-08-03).

La parole n'étant pas demandée, Mme Anne-Marie Jaquet, 1^{ère} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre s) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 59, alinéa 4, de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988,
- Vu le projet d'agrandissement d'une villa et construction d'un garage, sur les parcelles 5648 et 5649, feuille 30 du cadastre de la commune de Thônex, selon la demande d'autorisation de construire APA 29404-2 déposée auprès du DCTI,
- Par 25 voix « contre », soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De ne pas accorder la dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, alinéa 4 de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988, (densité requise 27.10%) pour l'agrandissement d'une villa et construction d'un garage, sur les parcelles 5648 et 5649, feuille 30 du cadastre de la commune de Thônex, sises au chemin Pierre-à-Bochet 7.



8. Préavis sur le projet de plan directeur des chemins pour piétons N°29.576.
Discussion. Vote. (RA-08-01).

- M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile : nous avons eu l'occasion de discuter de ce plan en commission de Circulation et celui-ci a été adopté à l'unanimité. Nous devons maintenant l'entériner suite à la consultation publique.

La discussion est ouverte :

M. Corthay : bien sûr nous soutenons ce projet de plan directeur des chemins pour piétons. Encore faut-il en garantir l'application, ce qui n'est pas le cas pour un certain nombre de chemins pourtant répertoriés comme cheminements piétonniers en site propre ! (cf document d'URBAPLAN N°29 576 de novembre 2007)

Ainsi par exemple le passage qui va de la douane de Fossard au hameau de Fossard, fermé par les particuliers qui habitent en bordure et gardé par un chien peu engageant !...

Autre endroit négligé et dangereux : le tronçon de l'avenue de Thônex qui mène du bas de la promenade de Villette au pont de Sierne : outre l'absence cruelle de pistes cyclables, bordures de cette route à grand trafic laissées en herbe, sans trottoir, donc très inconfortables pour les piétons !

Citons encore le giratoire au croisement avenue de Thônex – avenue Adrien-Jeandin – avenue du Petit-Senn, dangereux tant pour les piétons que pour les voitures !

Et dans ce secteur enfin, les rosiers le long de l'avenue Adrien-Jeandin empiètent inutilement sur le trottoir pour piétons déjà étroit et pourraient avantageusement dégager de la place pour une piste cyclable bienvenue dans cette rue très circulante...

Donc, le groupe socialistes-verts accepte avec enthousiasme ce projet de plan directeur des chemins pour piétons espérant qu'il sera rapidement appliqué !

- M. Decrey : nous sommes conscients du problème à Villette, mais il s'agit d'une route cantonale et beaucoup de choses doivent se faire en accord avec l'Etat. Si ce dernier ne veut pas rentrer en matière sur un sujet il n'est évident d'imposer sa volonté. Nous allons tout faire pour réaliser ce qui est prévu sur ce plan.

M. Hans Rudolf Roth fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

URBAPLAN a présenté le plan directeur des chemins piétons, schéma directeur du réseau cyclable à la commission Circulation, transports, service du feu & protection civile le 20 février 2007 qui l'a accepté à l'unanimité, après une correction concernant les Communaux d'Ambilly (ne faire figurer que les chemins existants).



Il a été actualisé en novembre 2007 et soumis au Département du territoire qui vient de confirmer par lettre du 10 décembre 2007 qu'il tient compte des directives et exigences cantonales et qu'il est conforme à la loi fédérale sur les chemins pour piétons ainsi que les chemins de randonnée pédestre du 4 octobre 1985 et sa loi cantonale d'application (L 1 60) du 4 décembre 1998.

Au vu de ce qui précède, le groupe libéral votera la résolution et remercie M. Philippe Decrey de la réalisation du présent plan directeur.

M. Stark : le groupe radical soutient l'adoption de ce plan directeur des chemins pour piétons et souligne ainsi son souhait de voir notre commune se doter d'un cadre politique et légal pour le développement et la défense de la mobilité douce sur notre territoire. Il n'échappera à personne que ce plan s'inscrit aussi dans la réflexion globale qu'a notre commune et défend depuis quelques temps de manière plus ardue face au projet de construction des Communaux d'Ambilly.

La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de résolution :

R E S O L U T I O N

- Vu l'article 30a, alinéa 1, lettre f) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les articles 5 et 8 alinéa 2 de la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1998,
- Vu le dossier intitulé « Mobilité douce » de mars 2007 contenant un rapport d'analyse et des fiches de mise en œuvre établi par le bureau URBAPLAN dans le cadre d'une démarche intercommunale entre Chêne-Bourg et Thônex,
- Vu le projet de plan directeur des chemins pour piétons N°29.576 de mars 2007,
- Vu les observations recueillies lors de la consultation publique ouverte par le département du territoire du 27 août 2007 au 26 septembre 2007 et les réponses qui y ont été apportées,
- Attendu que le Conseil municipal peut désormais procéder à l'adoption de ce plan directeur,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix « pour », soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De préavisier favorablement le projet de plan directeur des chemins pour piétons N°29.576 de mars 2007.



9. Résolution concernant le PDQ « Horizon 15 ans » et modification des limites de zone aux Communaux d'Ambilly. Discussion. Vote. (RM-08-01).

- Mme Isabel Rochat, Maire, Conseillère administrative déléguée à l'Urbanisme & Développement durable : ce point commence à devenir mythique et, attendu par beaucoup de nos communiens, il mérite quelques explications.

Depuis le dernier Conseil municipal, en date du 18 décembre 2007, passablement d'évènements se sont passés et ce n'est pas terminé. J'aimerais rendre hommage à la commission de l'Urbanisme ainsi qu'à sa sous-commission qui travaillent à un rythme très soutenu et qui m'ont suivie dans toutes les propositions sous la houlette de son Président. Un travail de qualité a été fait ; ceci a été souligné au Département.

Pour ceux qui ont lu la presse, vous vous êtes rendus compte début janvier, que nous avons été mis sous le joug d'une accélération très nette dans cette procédure.

En décembre, je vous avais informés que l'on présentait l'existence de ce plan directeur et l'on se doutait qu'il allait nous être soumis. Cela n'a pas tardé car en date du 20 décembre 2007 le plan directeur, sous son aspect technique, nous a été présenté. Quelles étaient les possibilités qui s'offraient à nous ? Compte tenu des fêtes de fin d'année nous n'avions qu'à retrousser nos manches et nous mettre au travail.

Ce plan directeur de quartier est le fruit de trois ans de travail entre le canton et la commune. Nous nous sommes vite rendus compte que, contrairement à ce que nous pouvions imaginer, ce PDQ allait devenir paradoxalement notre meilleur allié ! Dans la mesure où nous avons su très vite, début janvier, que le Conseil d'Etat avait décidé de relancer le projet de loi de déclassement et nous avons très vite compris que nous n'avions simplement pas le choix de nous appuyer sur le PDQ tel qu'il nous était proposé, ceci pour les raisons suivantes : la raison première est que ce PDQ nous permet d'établir un dialogue avec le Canton, il nous permet également de réaffirmer nos résolutions, à savoir : les espaces-verts et les équipements publics.

Il est bien évident que ce PDQ n'est absolument pas satisfaisant en l'état et qu'il n'était pas question pour nous de l'adopter sans émettre des réserves. Il fallait être simple, concis et compact dans le but de pouvoir s'opposer par la suite au projet de loi de déclassement.

Ce PDQ nous en avons enlevé les substances précises et délicates, notamment la densité et les accès qui posent un véritable problème et qui ne sont, de loin, pas résolus.



Nous avons émis un préavis technique favorable, sur préavis positif de la commission d'Urbanisme en date du 6 février 2008, sous réserve que les accès n'étaient absolument pas satisfaisants ainsi que la proportion de 90% de logements et 10% d'activités n'étaient absolument pas acceptables, le ratio demandé était de 85% / 15% qui permet d'abaisser le nombre d'habitants à 5.400 aux dires des investisseurs qui vont nous soumettre un PLQ. Munie de ces deux réserves la commune a écrit à M. Cramer préavisant favorablement ce préavis technique.

Le projet de loi de déclassement nous a été soumis à la même époque et nous avons jusqu'au 28 février 2008 pour remettre notre prise de position. Il est évident que dans ce cadre de forcing que fait M. Cramer, nous ne pouvions, en l'état, accepter ce projet de loi de déclassement, pour la raison suivante : il nous a été soumis le 21 juin 2005 et s'agit du même, pour lequel nous nous étions opposés à l'unanimité. Le Conseil administratif a soutenu ceci tant auprès de M. Moutinot à l'époque que de M. Cramer. Il est évident que lorsque nous avons pris connaissance de ce projet de déclassement qui avait été mis « au frigo », gelé et ressorti au mois de février 2008 afin de ne pas avoir à repasser par toute la procédure d'enquête publique. C'est à nos yeux tout à fait inacceptable !

Lorsque nous avons été reçus par la commission de l'aménagement en date du 20 février 2008, nous avons soutenu la thèse suivante :

1. Nous avons exigé un plan PDQ selon l'article 11bis, alinéa 4 de la LALAT, voté au préalable à tout projet de déclassement.
2. Nous avons demandé que le projet de déclassement reflète les trois ans de travaux qui ont eu lieu entre le canton et la commune. Ne pas le faire aurait été, à nos yeux, un déni de notre droit démocratique à nous faire entendre.

Ce projet de loi de déclassement est notre dernière garantie pour faire valoir nos droits. Le vote de ce soir est purement symbolique et n'a aucune valeur juridique, mais dans le contexte actuel, chahutés par le vote du Grand Conseil du projet de loi de déclassement il nous semblait important d'asseoir la position du Conseil administratif par un vote du Conseil municipal.

Il semblait important que vous vous prononciez sur le fait que nous continuions à adopter cette stratégie. Or, le PDQ proprement dit nous sera présenté le 3 ou le 4 avril 2008 avec un affichage public et toute la procédure de consultation usuelle, nous aurons jusqu'au 4 mai 2008 pour nous prononcer. Nous viendrons alors devant vous le 13 mai 2008 avec un projet de résolution qui sera le reflet de notre position.

Ce soir, nous vous demandons d'appuyer le Conseil administratif dans sa stratégie qui a pour but de faire un amendement au projet de loi de déclassement qui tienne compte :



- du projet de PLQ fait par les investisseurs qui nous donnera toute la lumière sur la quantité de logements et nous pourrons nous rendre compte si elle est en adéquation avec notre résolution du 22 février 2005, ce qui est capital et serait conforme avec le plan directeur que je m'engagerai de vous faire voter au mois de mai.

Il semblait important de vous faire ce petit rappel, il semblait important que la décision de ce soir qui est éminemment politique et non juridique, du projet de PLQ fait par les investisseurs qui nous donnera toute la lumière sur la quantité de logements et nous pourrons nous rendre compte si elle est en adéquation avec notre résolution du 22 février 2005, ce qui est capital et serait conforme avec le plan directeur que je m'engagerai de vous faire voter au mois de mai. Il semblait important de vous faire ce petit rappel, il semblait important également de préciser que la décision de ce soir est éminemment politique et non juridique.

La définition du nombre de logements qui est le point crucial, la densité, passera définitivement par la délimitation des pièces urbaines, donc par le PLQ test dont nous pourrons prendre connaissance cet automne. En l'occurrence il n'y a pas d'urgence à voter ce projet de loi de déclassement car nous demandons de le retirer, de l'amender à la lumière du PDQ avec des espaces-verts et des zones d'équipements.

Evidemment, il fallait repartir à l'enquête publique, évidemment c'est 5 à 6 mois de procédure, mais ne vaut-il pas mieux perdre ce temps et avoir un projet qui soit vraiment le reflet de la commune de Thônex et de sa population, qui soit conforme au PLQ des investisseurs, plutôt que de perdre des années en oppositions !

M. Pascal Uehlinger, Président du groupe de travail relatif aux Communaux d'Ambilly donne lecture des conclusions des séances du 22 janvier 2007 et du 6 février 2008 :

Séance du 22 janvier 2008

Le plan directeur de quartier présenté par Mme Delarue du Bureau d'architecte ASS, comporte un rapport explicatif dans lequel on peut trouver :

- *une introduction (dans le cadre du plan directeur cantonal et de l'avant-projet du PAC),*
- *le projet d'aménagement avec les objectifs et l'image directrice,*
- *l'accessibilité-ossature, les pièces urbaines, le stationnement, les activités-équipements, les parcs-espaces publics et le programme,*
- *les 9 fiches d'actions, une nouveauté,*
- *les annexes.*

Le plan directeur cantonal dit que ce quartier est à urbaniser avec une pénétrante verte et que les Communaux d'Ambilly sont la plus grande réserve à urbaniser à Genève.

Les remarques sur le PDQ concernant les sujet suivants sont soulevées :

- *respect des 142'000m² de surface brute de logements conformément à la résolution de la commune,*
- *assurer l'équilibre entre les logements et activités (les 10% prévus sont un peu faibles. Il est demandé de les augmenter à 15%),*
- *faire correspondre les infrastructures d'accessibilité aux besoins de la population,*
- *éviter les réalisations partielles (nuisances des chantiers),*



- regrouper les activités le long des voies de circulation,
- créer un centre de quartier avec commerces,
- aménagement du mail : modifications demandées concernant les problèmes de traversées piétonnes multiples et la modération de la vitesse de circulation (à inclure dans le cadre du concept déjà).

Puis, il s'en suit une discussion sur :

1. le nombre d'habitants et la manière de comptabiliser ce nombre par logement
2. le mail central qui ne satisfait pas les commissaires en l'état.
3. le nombre de places de parking et la façon de les construire, il est envisagé 1,3 place par logement, 1 enterrée et 0,3 en surface
4. la gestion des TPG sur le secteur.

Séance du 6 février 2008

Assistent également à la séance : M. Fortuna, secrétaire général adjoint au technique, Mme Delarue du bureau d'architecte ASS et Me Wisard, avocat.

A l'ordre du jour :

1. remarques de la sous commission sur le document de travail en vue de l'établissement du préavis communal.

Ce point, essentiellement juridique est relativement fastidieux à comprendre compte tenu de la complexité de ce dossier et de la marge de manœuvre très faible de la commune.

En très résumé, il faut s'opposer fermement au déclassement des Communaux d'Ambilly avant l'adoption du PDQ par la commune et le Canton.

La stratégie proposée est donc de donner un préavis favorable sur le préavis technique demandé par le canton au niveau du PDQ mais ce dernier doit-être épuré au maximum afin de discuter des autres points au niveau des PLQ.

Les points abordés sont :

1. URBANISATION
 - 1.1 Structure du quartier

Les 3 points favorables des partis sont l'alternance, la centralité et les activités le long du mail. Le principe du mail est retenu, mais à revoir. Ceci est accepté.
 - 1.2. Cheminements piétons/vélos

Les partis y sont favorables, mais ne souhaitent pas de mixité avec des voitures et que cela s'inscrive dans le plan directeur piétons, à définir dans le cadre du PLQ.
 - 1.3. Équipements publics

Le problème concerne le financement. A définir au niveau du PLQ.
2. PROGRAMME ET ECHEANCES
 - 2.1. Programme

À valider sur la base de la présentation du PLQ en test.

 - 2.1.1. Étapes de réalisation

L'étapage est indispensable.
 - 2.2. Répartition activités/logements

85 % de logement et 15 % d'activités.
 - 2.3. Programme de logements

Vote pour la notion d'avoir au maximum 25 % de LUP.

Vote :

 - Ceci est accepté par 3 oui et 1 non.
 - 2.4. Activités

Les partis sont favorables à une surface supérieure au 800m²/1000m² proposés.
 - 2.5. Équipements publics

À réaliser lors de la première étape.



3. MOBILITE, CIRCULATIONS

3.1. Accès et principe de desserte

Étudier l'accès diversifié à MICA et présenter plusieurs variantes.

3.2. Mail central

*Éviter tout trafic de transit dès sa conception.
(Les autres remarques concernent le PLQ).*

3.3. Stationnement

Les partis y sont favorables, mais demandent de minimiser l'impact des voitures en surface.

3.4. Transports publics

Des liaisons sont demandées entre MICA - CEVA et MICA et le sud de la commune.

Compte tenu des remarques et votes qui précèdent ce point 1, globalement parlant, est proposé au vote.

Vote

– *Le point 1 est adopté par 4 oui et 1 abstention.*

2. Analyse et prise de position sur les thèmes :

- *urbanisation*
- *programme et échéances*

Ce point n'a pas été abordé par les commissaires.

La discussion est ouverte :

- M. Decrey : nous sommes à un moment très important de ce dossier ; il est essentiel que vous sachiez exactement ce que le Conseil administratif veut. Certaines personnes peuvent être surprises par le fait que nous ayons accepté ce PDQ. Mais nous insistons fortement sur les réserves et les conditions que nous avons émises, la pièce urbaine test est importante elle a été demandée par M. Cramer, car à l'époque il y avait des conflits liés en rapport à la densité, la qualité et différentes autres choses. Cette pièce urbaine test est un souhait de M. Cramer.

A ce jour, nous connaissons plus ou moins les résultats, mais le résultat définitif sera connu au mois de mai 2008. Le Conseil administratif travaille avec le groupe des investisseurs, ainsi que le DCTI et nous sommes tous sur la même longueur d'ondes.

Cela veut dire que nous sommes en train de démontrer à M. Cramer qu'il a tort lorsqu'il parle de 7.000 habitants sur les Communaux d'Ambilly. Avec la pièce urbaine test nous arrivons à 5.400 habitants avec le ratio de 10-90 comme l'a indiqué Mme Rochat. Si le ratio est rabattu à 15-85 comme le demande le Conseil administratif nous arrivons à 4.800 habitants sur la totalité des Communaux d'Ambilly.

Nous devons nous battre pour cela et la commune a fait un important effort, nous sommes partis de zéro habitant, nous avons voté une résolution pour 3.750 habitants. Aujourd'hui nous faisons l'effort pour passer à 4.800 habitants sur 15 ans. Nous avons calculé le nombre d'habitants que l'on pouvait absorber par année et nous constatons que ce chiffre est réaliste.



Au vu de ceci le Conseil administratif n'aimerait pas entendre que la commune refuse de construire et préfère garder des champs car nous montrons que nous sommes sensibles au manque de logements qu'il y a sur le canton. Nous vous encourageons vivement de voter la résolution qui vous est présentée.

Mme Doris Constantin, fait la déclaration suivante au nom du groupe démocrate-chrétien :

Le Groupe Démocrate Chrétien souligne la qualité de cette résolution qui reflète toutes les décisions prises par les différentes séances de Commissions et de Conseil Municipal depuis l'ouverture du dossier des Communaux d'Ambilly, et tient à remercier vivement le Conseil Administratif.

Nous continuerons à mettre tout en œuvre afin d'être entendus et écoutés par le Conseiller d'Etat et les Députés, de manière à ce que nos remarques et réserves soient prises en considération dans le « PDQ ».

Après de nombreuses séances, nous avons été d'accord à ce que le Conseil Administratif donne un préavis favorable au niveau du « PDQ », mais à la condition sine qua non que nos réserves formulées dans le préavis technique du 8 février 2008 soient implicitement intégrées dans celui-ci.

Nous tenons également à préciser que nous resterons très attentifs sur le fait que ces réserves soient strictement prises en considération par le Canton.

De plus, nous attendons le résultat de la pièce urbaine « test » (à savoir le nombre d'habitants et nous insistons bien sur ce point, le nombre d'habitants, la problématique de la circulation, etc.) avant de prendre, quelle que décision que ce soit quant à la continuation de l'aménagement sur les Communaux d'Ambilly.

Il va sans dire qu'en l'état, nous réaffirmons fermement ce soir notre intention de défendre ce périmètre des Communaux d'Ambilly en nous opposons au projet de loi de modifications des limites de zone PL 10.189, plan 29.460-537.

La qualité de vie de nos citoyens nous tient à cœur et nous continuerons à suivre ce dossier avec une grande assiduité et détermination.

Vu ce qui précède, le Groupe Démocrate Chrétien votera la résolution qui nous est soumise ce soir par le Conseil Administratif.

M. Marcet : si je comprends bien l'aspect politique de la décision que nous devons prendre, la phrase : « *sous condition d'intégration des réserves formulées dans le préavis technique du 8 février 2008* » limite formellement les réserves à ce préavis technique. La problématique est, ce que je sais par les autres fonctions que j'occupe, manifestement ce que nous qualifierons « de l'environnement de M. Cramer » ne va pas du tout se satisfaire de ces préavis techniques afin d'aller dans le sens qu'il désire. Ne devons-nous pas aller plus loin que cette condition et rajouter « *toutes conditions qui pourraient apparaître comme étant nécessaires dans le cadre de ce développement* ». Dès lors, que nous pourrions avoir d'autres éléments qui pourraient nous être soit opposés, soit proposés par le Département de M. Cramer.



Mme le Maire, je vous l'ai dit, je le maintiens, et le répète devant ce Conseil municipal nous avons toujours parlé de 3.500 personnes, maintenant nous passons à 4.800 et M. Mark Müller devant le Grand Conseil m'a dit personnellement qu'il ne s'agit pas de 3.500 habitants mais 3.500 logements !

Nous sommes peut-être en train de préparer actuellement une défense pour aller dans le cadre de l'intérêt de nos communiens mais je ne sais pas si, manifestement, nous aurons les armes qui nous permettront de répondre, car je le dit clairement nous sommes actuellement un peu dans le mariage de la « carpe et du lapin » où certains veulent construire d'un côté et d'autres veulent mettre un certain nombre de personnes dans cette commune. A partir de là, je ne sais pas si demain correspondra effectivement à ce que nous voulons aujourd'hui.

- Mme Rochat : une chose est sûre et certaine nous n'allons pas régler le problème ce soir, car nous n'avons pas encore le PDQ tel qu'il va être présenté. La procédure de consultation va commencer début avril et nous aurons un mois pour faire nos remarques, nous serons extrêmement attentifs que les réserves que nous avons émises dans le préavis technique soient reflétées.

Ce qui est terrible, c'est que personne ne comprend ce projet de loi de déclassement et que l'on puisse se moquer du monde à ce point, le présenter en 2005 et de le représenter en 2008 est tout simplement n'importe quoi.

Les aménagements faits par le Conseil d'Etat sur le haut de notre territoire sans tenir compte du bas, démontre le blocage que l'on a sur ce canton depuis dix ou quinze ans et cela ne va pas en s'améliorant.

Au début, ça a fait l'effet d'une bombe lorsqu'on a annoncé qu'il fallait que l'on entre en matière sur ce PDQ, mais cette image avec ses espaces verts et ses réserves de territoire est en fait notre meilleure alliée. En ce qui concerne le projet de déclassement je ne me fait aucune illusion, il va être voté par le Grand Conseil. Nous nous opposerons et nous nous défendrons devant le Tribunal administratif voire le Tribunal fédéral pour faire valoir nos droits. La grande difficulté sera de communiquer avec notre population pour expliquer que nous sommes tenus d'appliquer le droit cantonal. Cependant les députés ne doivent oublier qu'ils ont été élus par des Thônésiens et il est de leur devoir de prendre en compte les intérêts de la commune.

Nous avons été particulièrement choqués lors de l'audition par la commission cantonale de l'aménagement de constater qu'aucun député n'avait le plan directeur et ne ils ne savaient pas de quoi nous parlions. Il y a deux mondes entre ce qui se discute sur le terrain et lors des séances du Grand Conseil.

M. Marcet : pouvons nous envoyer par « courriel » un document à tous les députés qui montre notre position afin que le jour où ils devront voter ils aient au moins la position de la commune afin qu'ils prennent une décision en toute connaissance de cause.



- Mme Rochat : nous avons déjà fait un courrier à tous les députés de la commission de l'aménagement pour leur préciser certains points qui ne leur paraissaient pas clairs lors de notre position. Nous sommes prêts à leur écrire à nouveau.

M. Marcet : il est important que ce genre d'information soit transmise à l'ensemble des députés je ne sais pas quelle sera la finalité du vote mais je pense qu'en tout état de cause tous les députés devraient savoir qui nous sommes et ce que nous pensons.

Mme Lopes Beer : je trouve dommage que l'on nous donne ces explications seulement aujourd'hui. Car lorsque l'on reçoit le projet de résolution on a de la peine à comprendre où l'on veut en venir avec ce texte qui nous demande d'approuver un plan directeur de quartier. Personnellement, j'ai de la peine à comprendre cette stratégie.

- Mme Rochat : il y a un principe fondamental qui prévaut autour de cette table qui est que, lorsque nous avons des séances de commissions spécialisées comme la sous-commission de l'Urbanisme, chaque parti a un représentant et le rôle de ce représentant est d'informer ses collègues. Depuis le 6 février 2008 nous tenons les mêmes propos que ce soit en commissions ou devant la population lors de séances publiques organisées par des groupements d'habitants.

M. Castelli, Président : en tant que représentant du groupe socialistes-verts, j'estime avoir transmis toutes les informations et je crois que la remarque de Mme Lopes Beer concerne plutôt la stratégie de la commune sur ce dossier.

Mme Lopes Beer : ce PDQ n'est pas terminé, il est encore en chantier et je m'étonne que l'on doive déjà se prononcer à son sujet alors que le Grand Conseil en est déjà au stade du déclassement des terrains et s'apprête à voter ce projet de loi (PL 10189) avec de grandes chances d'être approuvé, tout partis confondus. Travaille-t-on dans une bonne logique ?

- Mme Rochat : il est de notre rôle d'expliquer aux députés ce qu'ils vont voter et nous demandons que le PDQ soit reflété dans le projet de déclassement car on ne peut pas déclasser sans savoir ce que l'on va y mettre.

Ce PDQ vous sera à nouveau proposé au vote lorsque l'enquête publique sera terminée et que le Département nous aura transmis les remarques et observations.

M. Loutan demande au Président de prévoir une suspension de séance avant de passer au vote de la résolution.



M. Uehlinger : pour le côté formel le parti libéral soutiendra le Conseil administratif afin de respecter tous les travaux qui ont été faits au préalable en commissions. Par contre, à titre personnel, je reste très surpris de la discussion d'aujourd'hui. Nous avons un Conseiller d'Etat qui est venu le 4 décembre 2006 autour de cette même table nous faire plusieurs promesses dont celle de nous présenter un PLQ test avant de déclasser la zone, qu'il y aurait un PDQ que l'on adopterait avant de déclasser la zone. Pendant un certain laps de temps rien ne s'est passé sauf que le responsable de projet a disparu pour être remplacé, sans doute que cela n'avancait pas assez vite.....Ensuite, nous apprenons qu'un projet de déclassement arrive en parallèle avec le PDQ qui nous est soumis le 20 décembre 2007. On apprend aussi que l'on doit voter dans l'urgence une série de résolutions et tout ceci à cause d'un seul homme qui ne tient pas les promesses qu'il nous a faites. Cet homme, montre toute une série d'incompétences que l'on peut lire dans la presse sur le dossier qui nous intéresse. Il se permet de faire des plans machiavéliques en prenant en otage les députés qui ne pourront pas refuser le projet de loi de déclassement car il leur dira qu'ils sont contre la création de logements sur le canton. Les députés acceptent ce déclassement en sachant que la commune ira au Tribunal administratif et au Tribunal fédéral et que la procédure va durer environ cinq ans et à cause de la décision d'un seul homme nous serons tous « des méchants ».

Mme Constantin : pour répondre à Mme Lopes Beer, je tiens à préciser que les explications données par Mme Rochat tant ce soir qu'en commissions sont très claires et je ne peux pas accepter de tels propos.

Mme Lopes Beer : il s'agissait uniquement de remarques « techniques » et il faut admettre que certains points ne m'ont été éclaircis que ce soir.

M. Uehlinger rappelle que Me Wisard a également donné bon nombre d'explications sur les diverses procédures qui allaient se dérouler tant au niveau de la commune que du Grand Conseil et quelle était la meilleure manière de les aborder.

M. Knörr : est-il possible de voter séparément des divers points de la résolution ?

M. le Président : telle que présentée la résolution doit se voter en un bloc mais la voie de l'amendement reste ouverte.

M. Roth : c'est une soirée historique aussi bien pour les Conseillers que pour le public qui est dans la salle. Nous avons tous intérêts à défendre Thônex à respecter nos espaces-verts, favoriser une croissance de logements raisonnable dans temps et sur le plan qualitatif. Le plan directeur de quartier que nous avons reçu fixe un certain nombre de choses et en exclu d'autres. Ceci est notre point d'ancrage pour nous défendre ; l'accepter ce soir nous permettra de souligner l'opposition qui s'est formée il y a environ deux ans.



Nous sommes dans un passage obligé. Si nous ne votons pas ce PDQ à l'unanimité nous ne sommes pas derrière le Conseil administratif et nous risquons de voir se déclasser l'ensemble de la zone et pas seulement celle que nous souhaitons.

- Mme Rochat : lors de notre audition par MM. Moutinot et Cramer suite à notre vote négatif lors du Conseil municipal du 21 juin 2005, nous avons dit que nous ne voulions pas d'un drap blanc sur toute la zone, il nous faut un plan directeur de quartier. Les deux Conseillers d'Etat ont été d'accord : « on va travailler sur un PDQ et vous l'aurez avant le projet de loi de déclassement ». Les deux l'ont affirmé et bien qu'il n'y ait pas de procès-verbal, c'est la parole de deux Conseillers d'Etat !

M. Dupraz : depuis que je suis dans ce Conseil municipal j'entends souvent dire que c'est l'autre qui a toujours tort. Lorsque l'on parle de collaboration, c'est la commune de Chêne-Bourg, dans les cas d'aménagements c'est le Canton, on n'arrive jamais à se mettre d'accord. Je me méfie beaucoup du discours « mono-maniaque » qui dit toujours que l'autre à tort.

Personnellement, je pense que l'on peut construire et c'est notre responsabilité en tant qu'habitant de ce canton qui a une attractivité économique extraordinaire que des tas de villes nous envient. Nous pouvons construire de manière assez dense tout en faisant de l'habitat de qualité. Nous opposer à tous les projets de construction que ce soit dans notre commune ou dans les autres c'est rejeter l'habitat au delà de nos frontières, chose qui se passe déjà depuis de nombreuses années. En continuant sur cette voie nous mettons en danger l'attrait économique du Canton de Genève.

- Mme Rochat : parlons-en de l'attractivité économique du Canton ! Nous ne pouvons pas continuer d'aller droit dans le mur, vous êtes-vous déjà une seule fois posé la question, M. Dupraz, pourquoi les plans d'aménagement n'avancent pas, pourquoi nous trouvons-nous dans cette situation bloquée, pourquoi rien n'avance à Genève, nous avons une attractivité économique soit, mais pour combien de temps ?

Pourquoi notre produit intérieur brut ne progresse pas comme notre population ? Il y a un vrai problème et je me fais du souci pour mon Canton car en 2025 il y aura 100.000 emplois et 200.000 habitants de plus selon le projet d'agglomération tel qu'il nous est présenté par M. Cramer. Les plans d'aménagement et les PAC n'avancent pas et les décisions sont prises par le haut sans être relayées par le bas et l'exemple de ce soir est typique.

M. Forte : M. Dupraz a oublié tout l'historique des Communaux d'Ambilly dans le sens où nous sommes partis d'une position de « neinseiger » à une position un peu plus participative et je crois que quelques points échappent à M. Dupraz. Lorsque l'on parle d'attractivité économique, je rigole ! Venant d'un parti voulant bloquer le centre ville pour faire en sorte qu'il « crève ».



Une suspension de séance est accordée avant le vote de la résolution.

- Mme Rochat : lorsque nous avons prêté serment nous avons tous accepté un principe primordial qui consiste en la confidentialité des débats en séances de commissions. Lorsque le Bureau a examiné le projet de résolution un embargo total avait été décidé sur ce texte. J'aimerais simplement que ce type de décision soit respectée à l'avenir ce qui n'a, apparemment, pas été le cas. Avec cette attitude nous en arrivons à faire circuler des informations qui sont erronées il faut se maintenir à ce type de procédure qui est absolument essentielle à la bonne tenue de nos travaux.

La parole n'étant plus demandée, Mme Doris Constantin, 1^{er} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de résolution :

R E S O L U T I O N

- Vu la résolution RA-05-01 votée par le Conseil municipal en date du 22 février 2005 concernant les principes d'aménagement du territoire proposée par la Commune de Thônex pour le périmètre des communaux d'Ambilly,
- Vu la résolution RA-05-02 votée par le Conseil municipal en date du 22 février 2005 concernant le nombre d'habitants et la densité de construction dans le périmètre des communaux d'Ambilly,
- Vu que l'adoption d'un Plan Directeur de Quartier constitue un préalable à tout changement de zone dans le cadre du périmètre d'aménagement coordonné des communaux d'Ambilly,
- Vu le projet de Plan Directeur de Quartier « Horizon 15 ans » N°29'677 daté de novembre 2007 élaboré par le Département du Territoire,
- Vu le préavis technique favorable élaboré par le Conseil administratif avec la sous-commission compétente du Conseil municipal en date du 6 février 2008,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 22 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'approuver le Plan Directeur de Quartier « Horizon 15 ans » N°29'677 PAC Mon idée - Communaux d'Ambilly élaboré par le Département du Territoire en novembre 2007, sous condition d'intégration des réserves formulées dans le préavis technique du 8 février 2008.



2. D'inviter le Conseil d'Etat à adopter ledit Plan Directeur de Quartier dans le respect de la procédure prévue à l'article 11bis de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire préalablement à tout vote par le Grand Conseil d'une loi de déclassement.
3. D'approuver l'opposition formée par le Conseil administratif au nom de la Commune de Thônex au projet de loi de modification des limites de zone PL 10'189, plan 29'460-537 dans la mesure où celui-ci n'est pas conforme au Plan Directeur de Quartier horizon 15 ans visé au chiffre 1 ci-dessus.
4. D'appuyer toutes les démarches des autorités municipales en vue d'obtenir que le Plan n° 29'460-537 faisant l'objet du projet de loi actuellement à l'examen du Grand Conseil soit modifié pour être rendu conforme au Plan Directeur de Quartier PAC Mon idée - Communaux d'Ambilly « Horizon 15 ans ».

10. Centre sportif Sous-Moulin :

Demande d'un crédit de Fr 285'000,- en vue de la réfection de la cuisine au restaurant du CSSM. Discussion. Vote. (DA-08-04).

- M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Sports, Sécurité, Police & Militaire : le CSSM a environ 25 ans. A l'origine cette cuisine était prévue pour une activité réduite. Depuis le CSSM a pris de l'ampleur et il faut également souligner le succès du restaurant des trois communes avec un très bon rapport qualité-prix. Le nombre de repas journalier a fortement augmenté et il devient nécessaire de mettre ces installations en conformité car elles ne répondent plus aux impératifs actuels d'une cuisine moderne. Le Conseil intercommunal a émis un préavis positif et à relever l'urgence de procéder à ces travaux.

Pour la première fois, un projet intercommunal a été piloté par un service technique, en l'occurrence celui de Thônex, avec l'appui des communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg. Pour des réalisations futures, nous allons essayer de continuer dans cette voie.

M. Daniel Thurre, Président de la commission des Sports, donne lecture des conclusions du rapport complet de la séance du 21 février 2008 :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2007
Le procès-verbal est approuvé avec une modification d'attribution de parole.
- 2) Centre sportif Sous-Moulin
2.1. Investissements 2008.
Chaque commissaire a reçu au préalable les 3 dossiers à traiter pour étude à savoir :
 - Cuisine et restaurant,
 - Etanchéité et carbonatation
 - Chauffage et réfection des vestiaires du stade



Ces trois dossiers passent dans les communes et se trouvent en phase de pouvoir être acceptés. Ils ont été jugés prioritaires par les communes, mais pas dans le même ordre. Thônex doit affirmer sa position avant que les dossiers soient traités par le CSSM. C'est la raison pour laquelle un vote a été demandé.

Cuisine, restaurant, ainsi qu'étanchéité et carbonatation font l'objet d'un consensus de 2 communes déjà. Une des communes souhaite par contre se retirer du dossier chauffage et réfection des vestiaires du stade, ne le jugeant pas prioritaire.

Une remarque préliminaire : les montants présentés sont des totaux globaux. Le service technique de Thônex a monté le dossier cuisine

Cuisine et restaurant

Le coût des travaux est estimé à Fr 850'000.--.

Il est urgent d'intervenir, vu la vétusté des locaux. La préparation des travaux durera 2 semaines pendant lesquelles le restaurant resterait ouvert. Ensuite, il serait fermé pendant 4 semaines. On devrait encore compter 1 à 2 semaines pour les travaux de finitions, mais le restaurant pourrait alors fonctionner. Les mois de juillet et août seraient les mois les plus adaptés pour faire les travaux.

Vote:

– Les travaux sont acceptés à l'unanimité.

Etanchéité et carbonatation

Le bâtiment a 25 ans et il souffre de carbonatation. Le dossier explique clairement les problèmes. L'exploitation est même perturbée légèrement lorsqu'il pleut. Il est nécessaire de passer à l'acte et de trouver très rapidement une solution aux divers problèmes. Plusieurs études ont été faites et des discussions ont eu lieu au CSSM, également pour trouver la bonne façon d'intervenir sur le toit. Dernièrement, le Conseil intercommunal a pris la décision de refaire la toiture.

Les chiffres annoncés, à savoir Fr 1'180'000-- pour les travaux d'étanchéité et de carbonatation concernent différents mandataires qui ont travaillé sur les dossiers. Les prix sont quasiment définitifs. La marge est de plus ou moins 5%, suite à un appel d'offres. La carbonatation est un peu le cancer du béton qui se présente après 15 ans. Donc, il n'y a plus de garantie.

S'en suivent des explications techniques par M. Singh, qui connaît bien la problématique au niveau du ravalement de l'immeuble Apollo.

Vote:

– L'investissement est accepté à l'unanimité.

Chauffage et réfection des vestiaires du stade

Plusieurs projets sont présentés pour ces travaux. Il y a 3 ans, le directeur du CSSM a évoqué que le remplacement de la chaudière devenait nécessaire. Différentes formes de chauffage ont été étudiées et un long débat a eu lieu. Ensuite, il a été envisagé de créer une source unique pour chauffer également le stade. Vu sa vétusté, il faut le remettre en état avant d'envisager un chauffage. Lors des discussions au CSSM, la conduite à distance a été abandonnée vu le coût. Il a été envisagé de reporter ces travaux et de se tourner vers le CSSM seulement. Ensuite, une des communes a décidé qu'il était « urgent d'attendre » et de demander une nouvelle étude des chaudières exclusivement et du coût des brûleurs pour temporiser au niveau des investissements. Aujourd'hui, on ne connaît pas encore le coût du remplacement des brûleurs dont une pièce peut valoir environ Fr 20'000.-.

Il fallait savoir si Thônex se contentait de cette situation où s'il existe une volonté de pousser le projet en avant.

S'en suit une discussion sur les options bois, gaz ou mixte.

Il a été demandé aux commissaires s'ils acceptent de prendre position alors qu'une commune se retire. La réponse a été oui.

Le montant de Fr 713'000,- pour un chauffage au gaz seulement a été soumis au vote.

Vote:

– La proposition est acceptée par 8 oui et 1 non.



Le vote concernant réfection des vestiaires est repoussé à la fin de cette année. Et cette proposition est acceptée.

2.2. Information concernant les investissements futurs. Discussion

Un tableau des investissements a été remis aux commissaires; il répertorie les investissements futurs pour la période 2009 à 2012 (extensions, améliorations, entretien). Il donne aux responsables des finances des communes une idée de la situation. Les années sont listées par ordre de priorité, mais plusieurs éléments seront encore décalés et rien n'est arrêté.

3) Informations diverses du Conseil administratif

3.1. Compte d'exploitation du CSSM

M. Détruche explique que ce compte sera bouclé avec un bénéfice de Fr 200'000.--, vu le respect très net du budget.

3.2. Recettes de la patinoire *Les recettes sont malheureusement en baisse. Le budget est revu à la baisse depuis 3 ans et chaque année on se trouve avec Fr 10'000.-- en dessous des attentes. L'écart est grand entre les perspectives du passé et le résultat présent.*

3.4. Tour pédestre du canton

La dernière étape aura lieu le 28 mai et un repas sera organisé par le CSSM.

4) Divers

Pas de divers.

La discussion est ouverte :

M. Richard Stark, fait la déclaration suivante au nom de l'entente libéral-démocrate chrétien-radical :

Chers Collègues,

Ce soir il nous est demandé de voter un crédit pour la rénovation de la cuisine du Centre Sportif Sous-Moulin et son agrandissement. Celle-ci passerait de 79m² à 124m², soit une augmentation de surface de travail de 57%. Pour ce faire, le tenancier renonce à son bureau actuel. La surface ainsi gagnée permettra d'installer une chambre froide.

Il est à rappeler ici, que le matériel ainsi que les équipements de celle-ci ont 25 ans, et que le tenancier actuel ainsi que son équipe réalisent des miracles en cuisine! En effet, dans cette petite cuisine, sont préparés trois à quatre fois plus de repas qu'à sa conception initiale.

Suite à la construction de la deuxième étape, à savoir la patinoire, une salle pour banquets a été construite, une salle de réunion a été supprimée et aménagée en zone repas et une nouvelle terrasse sur l'arrière du restaurant a été ouverte. Actuellement dans ce restaurant il y est servi en moyenne 240 repas par jours.

Quel que soit le tenancier en place, il est urgent d'exécuter des travaux afin que cette cuisine soit à nouveau aux normes requises aujourd'hui, car le service d'hygiène est déjà passé à deux reprises durant ces deux dernières années, et la fermeture du restaurant est certaine si nous ne la mettons pas en conformité.

Suite à cette situation et à l'insistance de certains membres du Conseil Intercommunale du CSSM., le bureau de cet organisme intercommunal sous l'impulsion du Conseiller administratif délégué de la commune de Thônex, a décidé de mandater le service technique de notre Commune qu'il estime compétent en la matière étant donné la récente rénovation de notre auberge communale. Il sera notamment chargé d'établir les besoins et les coûts de réalisation des travaux avec l'accord des deux autres communes, pour qu'à l'avenir dans un esprit de collaboration une réciprocité puisse se réaliser. Nous tenons d'ailleurs ici, à remercier notre service technique pour le travail réalisé.



Le Conseil Intercommunal après avoir consulté et analysé le mieux possible le dossier technique qui lui était présenté, a en date du 30 janvier 2008 préavisé favorablement pour un crédit de réalisation de Fr 855'000,- à l'unanimité. Montant à diviser en parts égales entre les trois communes concernées puisqu'il s'agit d'un crédit d'investissement. Il est réjouissant de constater, que lors de la dernière séance de la commission sports, sécurité, police & militaire, celle-ci a également accepté la part du crédit demandé de Fr 285'000,- à l'unanimité.

D'autres étapes en faveur du sport seront certainement réalisées dans un proche avenir, et à cet effet l'infrastructure cuisine-restaurant se doivent d'être en mesure d'y répondre.

L'entente votera donc oui à la demande de crédit de Fr 285'000,- en vue de la réfection de la cuisine au restaurant du C.S.S.M. et souhaite que celle-ci puisse se réaliser dans les plus brefs délais.

La parole n'étant plus demandée, Mme Christine Casadei, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les projets d'investissements présentés par le CSSM dans le cadre de son budget 2008,
- Vu le projet de rénovation de la cuisine du restaurant du CSSM,
- Vu le vote favorable du Conseil Intercommunal du CSSM du 30 janvier 2008,
- Vu le préavis favorable de la commission des Sports du 21 février 2008,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix « pour », soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 285'000,- ($\frac{1}{3}$ de Fr 855'000,-) en vue de la réfection de la cuisine du restaurant du Centre Sportif Sous-Moulin.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 285'000,-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2009 à 2018.
4. Du subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.



11. Demande d'un crédit complémentaire de Fr 312'000,- dans le cadre des travaux de rénovation de l'école Adrien-Jeandin. Discussion. Vote. (DA-08-05).

- M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué Travaux & Bâtiments : ces travaux sont très importants et permettent de réaliser un nouveau restaurant scolaire dans le seul bâtiment scolaire où il n'y en avait pas. Les Présidents de commissions auront l'occasion de donner les explications nécessaires à ce dépassement de crédit et je tiens à remercier ici le service technique qui a mis le doigt sur ce dépassement.

M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 mars 2008 :

- *La commission Travaux & bâtiments a siégé le 4 mars 2008 en présence de MM. Claude Détruche, Conseiller administratif et François Fortuna, secrétaire général adjoint technique.*

Sous point 1) de l'ordre du jour et en guise d'introduction, M. Claude Détruche nous a rappelé le vote du 15 mai 2007 du Conseil municipal d'une enveloppe de Fr 2'445'000,- pour la rénovation de l'école Adrien-Jeandin dont Fr 682'000,- concernaient la création d'un restaurant scolaire.

Ensuite, M. Olivier Favre, architecte, du bureau Mentha et Rosset nous a informés de son analyse du projet relatif à la création dudit restaurant scolaire :

- *Il estime que le coût du m³ SIA de Fr 805,- est acceptable, voire avantageux.*
- *Coûts et qualité lui semblent appropriés (projet, matériaux, honoraires très raisonnables).*
- *Des économies sont difficiles à réaliser, sans porter préjudice à l'ouvrage.*

Une longue et vive discussion s'engage quant à la légèreté des mandataires et la possibilité de leur faire supporter une partie des surcoûts de Fr 312'000,- faisant l'objet d'une demande de crédit supplémentaire lors de la Commission des Finances du 6 mars 2008.

M. Olivier Favre explique que tout mandat d'architecte parcourt normalement 4 étapes :

- *Avant-projet dont l'estimation se base sur l'expérience avec une tolérance de +/-25 %*
- *Projet*
- *Préparation à l'exécution*
- *Exécution*

Quant à la question d'un changement de mandataire, M. Olivier Favre informe que cela est possible en tout temps, mais estime qu'aucune économie en résulterait. Il ne pense pas que les mandataires se seraient exposés à une sous-estimation volontaire des coûts.

Les commissaires restent partagés entre une participation financière de la part de l'architecte (un ordre de grandeur de Fr 10'000,- est cité) et ne plus attribuer de mandat par la suite. Il ne faut pas donner l'impression que Thônex nage dans l'opulence et accepte un dépassement de Fr 312'000,- sans autre.

Après que M. Claude Détruche ait rassuré les commissaires que le dépassement total du devis de Fr 2'445'000,- se situait actuellement à seulement + 7,18% ce qui représente une fourchette serrée et qu'il déplorait également la présente situation, le président a procédé au vote à 19h.45.



Il a été décidé à l'unanimité des 11 commissaires présents de poursuivre la réalisation du restaurant scolaire de l'école Adrien-Jeandin au nouveau prix de Fr 994'000, -.

Sous point 2) de l'ordre du jour, M. Dominique Zanghi, de l'Atelier d'architectes A. Spitsas & D. Zanghi, nous a présenté son projet de réorganisation des bâtiments de la Mairie, appelé « jardin suspendu ».

Les modifications intervenues concernant ce projet se situent au niveau de l'accueil, la volonté de réunir tout le personnel administratif dans la nouvelle Mairie, la répartition des locaux administratifs, de la salle du Conseil municipal, de l'équipement, de l'Etat civil, du parking en sous-sol (un ou plusieurs niveaux).

La salle Louis-Valencien pose un problème quant à son utilisation future. Il a été proposé de concentrer au rez-de-chaussée tout ce qui concerne l'Etat civil. La salle de mariage devait se trouver dans l'actuelle salle du Conseil municipal ce qui suppose l'aménagement d'un ascenseur, nécessitant des travaux assez lourds. Au fil du travail, on s'est rendu compte que l'accueil séparé posait problème au niveau du fonctionnement. Un accueil au rez-de-chaussée de la salle Louis-Valencien a donc été étudié, mais cela suppose encore des travaux assez lourds. Pour les éviter et pour simplifier la réorganisation des services, une démolition de la salle a commencé à être envisagée. La Commission des monuments et des sites (CMNS) a visité les lieux le 5 novembre 2007. Les objectifs du concours ont alors été expliqués et des recherches historiques entreprises. Une note de la CMNS précise que les modifications de ce bâtiment (initialement une salle de gymnastique) lui ont enlevé tout intérêt historique et qu'elle ne s'opposerait pas à une éventuelle demande de démolition.

Une discussion nourrie s'engage autour de la démolition de la salle Louis-Valencien.

M. Dominique Zanghi quitte la Commission des Travaux et bâtiments à 21h.15.

M. Claude Détruche propose de poursuivre le mandat avec l'architecte avec :

- a) maintien de la salle Louis-Valencien*
- b) démolition/reconstruction de la salle Louis-Valencien*

ce qui est accepté par la commission des Travaux et bâtiments, sans vote toutefois.

Un commissaire souhaite la fabrication d'une maquette.

Sous point 3) de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2007 est accepté avec 9 oui et 1 abstention.

Sous point 4) de l'ordre du jour (divers), il est demandé à ce que la Commission des Travaux & bâtiments reçoive les documents a v a n t la séance. Un commissaire s'inquiète de l'état d'avancement des travaux concernant la ventilation de la salle des Fêtes. Il est répondu que les autorisations y relatives ne devraient pas tarder.

La séance est levée à 21h.32 avec les remerciements aux commissaires pour leur patience.

M. Richard Stark, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 6 mars 2008 :

- *Assistent également à la séance : Mme Rochat, Maire ainsi que M. Fortuna secrétaire adjoint au technique.*

Des explications sont données sur le pourquoi de ce crédit complémentaire. Certains commissaires souhaitent que l'on ne travaille plus avec ce mandataire, d'autres demandent qu'une pénalité lui soit infligée compte tenu du manque de professionnalisme de celui-ci.

Il est demandé à Mme Rochat que le vote soit associé de toutes les précautions d'usage et d'envisager l'idée d'un forfait à l'égard du mandataire.



Le Président met au vote le crédit complémentaire de Fr 312'000,-. Celui-ci est accepté à l'unanimité des commissaires présents. Il est rappelé que les modalités d'amortissement restent les mêmes.

Dans les divers, un commissaire demande que le règlement du Conseil municipal soit revu lors d'une prochaine séance de la commission des Finances.

Mme Rochat nous fait part de son inquiétude concernant les recettes fiscales à venir. La délocalisation partielle d'une personne morale en est la cause.

Il est également rappelé que la taxe professionnelle sur le nombre d'employés est prise en compte selon le lieu politique de l'employeur ou des prêteurs de personnel.

La séance est levée à 19h.30

La discussion est ouverte :

M. Gautier, fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

La problématique de la rénovation de l'école Adrien-Jeandin et, plus particulièrement de la cuisine scolaire, a fait l'objet de discussions soutenues lors des commissions des travaux et bâtiments des 22 février, 17 avril, 4 septembre, 4 décembre 2007 et 4 mars 2008, ainsi que lors de celle des Finances du 6 mars 2008. Ces deux derniers ont approuvé ce projet à l'unanimité.

Relevons, en résumé, qu'un crédit de construction de Fr 2'445'000,- avait été accepté par le Conseil municipal du 15 mai 2007, pour la création d'un restaurant scolaire, le remplacement des vitrages, du sol de la salle de gymnastique et changement de la chaufferie. Le dépassement présenté ce jour est le fait de travaux en sous-œuvre du restaurant scolaire, lesquels avaient été sous-estimés.

Par prudence, nous avons demandé une expertise externe. Mandaté, M. Olivier Favre, ancien membre du conseil municipal, après analyse, nous a confirmé que ce projet, tant sur le plan technique que financier était dans les normes admises par la profession.

Le compte rendu des commissions précitées ayant été rendu public lors des Conseils municipaux qui les ont suivis, l'entente n'estime pas opportun de refaire le débat ce soir et votera ce crédit complémentaire.

M. Dupraz : il est fort déplaisant de se retrouver en face d'une telle situation. Supprimer le mandat et recommencer avec un autre architecte nous ferait peut-être économiser un peu d'argent, pas sûr, mais cela nous ferait surtout perdre beaucoup de temps. Dès lors, nous sommes en quelque sorte obligés de poursuivre avec le même mandataire, quand bien même l'erreur commise est aussi grossière qu'inadmissible.

C'est pourquoi, sans tergiverser, notre groupe accepte l'augmentation de près de 50% en espérant que nous arriverons tous à la digérer. Et surtout, en recommandant au Conseil administratif de se passer à l'avenir des services de cette maison qui a tant de mal à calculer juste.



M. Forte : suite au rapport de commission de Stark je propose d'amender l'avant-dernière invite du projet de délibération par le texte suivant :

- *Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 6 mars 2008 et ses recommandations quant à la forfaitisation du paiement des mandataires,*

Au vote :

- *La proposition d'amendement de M. Forte est acceptée à l'unanimité.*

La parole n'étant plus demandée, Mme Anne-Marie Jaquet, 1^{ère} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le crédit de Fr 2'445'000,- voté par le Conseil municipal en date du 15 mai 2007 en vue de procéder aux travaux de rénovation de l'école Adrien-Jeandin,
- Vu la sous-évaluation du nombre de m³ ainsi que du prix de ce dernier, par le bureau d'architecte mandaté, Mitti et Mittey,
- Attendu que ceci représente un montant de Fr 312'000,- y compris plus ou moins 20% selon les normes SIA,
- Attendu que le devis général a été analysé, suite à la demande de la commission des Travaux & Bâtiments, par M. Olivier Favre, architecte, qui a confirmé le projet tant dans sa conception que dans ses prix,
- Vu le préavis favorable de la commission des Travaux & Bâtiments du 4 mars 2008,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 6 mars 2008 et ses recommandations quant à la forfaitisation du paiement des mandataires,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix « pour », soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr 312'000,- en vue des travaux de rénovation de l'école Adrien-Jeandin.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les modalités fixées pour le crédit de Fr 2'445'000,- soit jusqu'en 2027.



M. Castelli, Président : malgré l'heure tardive je propose que les points 12 et 13 soient traités ce soir et que les points 14 et 15 soient reportés à la prochaine séance.

12. Demande d'un crédit de Fr 1'592'000,- en vue de la réfection et de la mise en place de mesures de modération du trafic au chemin du Foron. Discussion. Vote. (DA-08-06).

- M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile : ce projet a été présenté aux associations de quartier ainsi qu'aux entreprises qui sont proches de ce chemin et tout le monde y a adhéré.

Ce crédit est malgré tout important mais il faut savoir qu'en matière de revêtement nous sommes soumis à la nouvelle loi concernant les nuisances sonores.

Un tapis de couleur va être installé au niveau du cycle du Foron et la chaussée surélevée afin de rendre ce tronçon plus sécurisé, il en sera de même à la hauteur de l'usine Caran d'Ache.

Ce crédit prévoit l'amélioration et l'augmentation de la capacité du parking à vélos près de la douane de Moillesulaz. De plus, pour éviter les problèmes d'entretien dans le secteur, la commune de Thônex s'est proposée pour l'entretien et la taille des haies indépendamment des propriétaires, Canton ou Confédération, afin de donner un meilleur aspect visuel.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité*

La discussion est ouverte :

M. Loutan : je propose que l'on tienne compte pour ce crédit, ainsi que pour tous les travaux qui touchent les voies de circulation, que l'on protège la petite faune que l'on aime tant et je propose l'amendement suivant à la 4^{ème} invite :

- *profiter de ces travaux pour améliorer les conditions de migration de la petite faune locale.*

M. Hans Rudolf Roth, fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

TRAFITEC a présenté le projet de réaménagement et de réfection sur le chemin du Foron afin d'améliorer les conditions de sécurité à la Commission Circulation, transports, service du feu & protection civile le 05.12.2006. TRAFITEC s'est une nouvelle fois présenté devant cette commission le 11.09.2007 et a informé les commissaires des mesures envisagées pour augmenter la sécurité et modérer le trafic.



Le projet a laissé une bonne impression aux commissaires, et Monsieur Savary de Trafitec était en mesure de répondre à toutes les questions. Les associations de quartier et les entreprises actives dans le secteur ont été consultées par la Mairie et ont donné leur aval.

Nous estimons que cet axe routier - y compris l'agrandissement du parking à vélos à Moillesulaz - doit être mis à jour dans les meilleurs délais afin de rendre des excès de vitesse plus difficiles et voterons ce crédit, bien qu'il n'ait pas passé par la Commission des Finances.

Mme Casadei fait la déclaration suivante au nom du groupe radial :

Pour les radicaux les travaux de réaménagement sur le chemin du Foron sont nécessaires. Des associations ont été consultées et la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile a donné son OK pour notre sécurité. Nous sommes très contents de l'agrandissement du parc à vélo et de l'éclairage public qui sera amélioré.

Au vote :

- *la proposition d'amendement de M. Loutan est refusée 15 voix « contre » 7 « pour » et 2 abstentions.*

La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'il convient d'entreprendre des travaux de réaménagement et de réfection sur le chemin du Foron afin d'améliorer les conditions de sécurité qui présentent un danger, notamment pour les élèves qui se rendent au cycle du Foron. Les travaux prévoient également la réfection de la chaussée concernant aussi bien les revêtements que les bordures, l'éclairage public et l'agrandissement du parking à vélos de Moillesulaz,
- Vu le crédit d'étude de Fr 82'000,- voté à cet effet par le Conseil municipal dans sa séance du 10 mai 2005,
- Attendu que ce projet a été présenté et obtenu l'aval des associations de quartier et des entreprises concernées ainsi que de la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile dans sa séance du 5 décembre 2006.
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 23 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 abstention, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 1'592'000,- en vu de la mise en place de mesures de modération de trafic, de la réfection des bordures, l'éclairage public au chemin du Foron et l'agrandissement du parking à vélos de Moillesulaz.



2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 1'592'000,-, à laquelle il convient de rajouter le crédit d'étude de Fr 82'000,- voté le 10 mai 2005, soit un montant total de Fr 1'674'000,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2009 à 2028.

13. Demande d'un crédit de Fr 482'000,- en vue de la rénovation et agrandissement du jardin d'enfants les « Bout'Choux ». Discussion. Vote. (DA-08-07).

- Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative déléguée aux Ecoles & Jeunesse et aux Finances : le PDC a proposé, il y a deux ans environ, un projet de délibération pour l'augmentation de places dans les crèches thônésiennes.

Bien que le projet de l'école Marcelly prévoit une nouvelle crèche, la maison des Bout'Choux est importante car elle nous permet de faire soupape entre notre crèche actuelle et la future. Afin d'augmenter nos places en matière de petite enfance et pour respecter la délibération votée nous vous proposons ce projet qui permettra de créer 24 nouvelles places.

Il n'y a pas de véritable urgence sur ce dossier et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons le renvoi en commission.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

Mme Jaquet : nous remercions le Conseil administratif pour ce dossier bien étayé. L'étude initiée par le Conseil administratif et étudiée en collaboration avec la nouvelle directrice Mme Hélène Muller-Gysler accompagnée d'autres professionnels est un plus, dans ce type de construction. L'augmentation du nombre de places nous réjouit car elle est primordiale pour Thônex.

Il reste cependant quelques points en suspens. Cette parcelle dépendant d'un PLQ datant de 1969, et étant en zone villa, il nous semble important d'affiner ce projet pour convaincre le DCTI de son importance pour notre Commune. Les options en plus-value sont également à étudier. C'est pourquoi le groupe libéral votera un retour en commission: Bâtiments- travaux et Finances.

Mme Casadei : les radicaux se réjouissent de l'avancée de ce projet. Nous estimons que la structure des Bout'Choux est indispensable pour notre commune. En effet, elle permet une prise en charge des enfants pour une socialisation ainsi que la détection précoce de difficultés qu'ils pourraient avoir et l'intégration de certains enfants dits à problèmes ceci par des accueils à temps très partiels de la part de sa petite structure. Nous proposons un renvoi en commission des bâtiments pour cet important et magnifique projet.



M. Forte : on peut constater que le jeune mandataire qui a traité ce dossier l'a fait de manière très sérieuse, le coût est également raisonnable par rapport à ce que cet aménagement va apporter. Je propose donc que l'on vote ce projet ce soir.

M. Dupraz : le groupe socialistes-verts souhaite renvoyer ce projet en commission bien que celui-ci paraisse très bon, mais il n'y a pas d'urgence et nous avons le temps de l'étudier en commission.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée par 19 voix « contre », 5 voix « pour » et 1 abstention et le point renvoyé dans les commissions suivantes :*
 - *des Travaux & Bâtiments*
 - *des Finances*

M. le Président : comme annoncé précédemment les points 14 et 15 seront traités lors d'une prochaine séance du Conseil municipal nous passons donc directement au point 16. de l'ordre du jour « *Projet de délibération* ».

14. Chemin des Mésanges

Division et vente partielle de la parcelle 4578, fe 28, du cadastre de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-08-08).

Ce point sera traité lors de la prochaine séance du Conseil municipal

15. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Alain Dupraz, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, ayant comme intitulé : « Pour consacrer 0,7% du budget de la commune à l'aide au développement ». Discussion. Vote. (MM-07-06)

Ce point sera traité lors de la prochaine séance du Conseil municipal

16. Projet de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

17. Proposition du Conseil administratif

Pas de proposition.



18. Questions écrites :

M. Claude Détruche, Conseiller administratif, donne lecture des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 18 décembre 2007 par :

18.1. M. Loutan, Conseiller municipal concernant : « la mise à disposition des toits plats communaux pour la pose de capteurs solaires : où en est-on du bilan, et quels projets ? »

L'analyse des 19 bâtiments susceptibles de recevoir des capteurs solaires ont été répertoriés selon une classification allant de A à H.

La toiture A étant celle la plus simple (parfaitement plate) et la toiture H la plus accidentée (rendant presque impossible la pose de panneaux solaires).

Parmi les bâtiments rentrant dans cette première catégorie on trouve les bâtiments suivants :

- l'école primaire Adrien-Jeandin,
- l'immeuble d'habitation avenue Adrien-Jeandin 13,
- l'immeuble d'habitation avenue Adrien-Jeandin 17,
- l'immeuble d'habitation avenue Adrien-Jeandin 21,
- le bâtiment de la piscine de Marcelly.

A ce jour, parmi cette liste, il est à relever que seul le bâtiment de la piscine est équipé de capteurs solaires, (chauffage des douches et bassin extérieur) ainsi que l'école du Bois-Des-Arts (chauffage des douches de la salle de gym, installation modeste).

Concernant le groupe scolaire Adrien-Jeandin, une option relative à l'installation solaire sur la toiture de ce bâtiment a été présentée dans le cadre des travaux de rénovation de l'école et n'a pas été retenue lors de la commission travaux et bâtiments du 22 février 2007.

Le groupe scolaire de Marcelly en cours de réalisation est composé d'une toiture végétalisée non destinée à recevoir des panneaux solaires.

Concernant les questions liées au contracting énergétique il est prévu lors d'une prochaine commission des travaux et bâtiments qu'un spécialiste vienne présenter les enjeux de ce type de prestations.

- M. Loutan : j'avais compris de la part de M. Alexis Hyde ex-président de la commission Marcelly-Tronchet et documents à l'appui, que les toits verts ne sont pas contraires à l'installation de panneaux photovoltaïques et qu'ils marcheraient mieux sur un toit vert qu'un toit sec. Y a-t-il eu un changement entre temps ?
- M. Détruche : nous allons consulter les procès-verbaux car je n'ai pas tout à fait la même interprétation.



18.2. De M. Loutan, Conseiller municipal, concernant: « les agrocarburants : promesse ou menace ? » Utilisation du biodiesel de type B100 pour les véhicules de la voirie / espaces verts.

D'un point de vue purement écologique, le B100 HVB (huile végétale brute) huile de friture est ce qu'il y a de mieux pour un bio diesel. Il est fabriqué à partir d'huiles végétales recyclées (de la région), il est biodégradable et, ne contenant pas d'éther, il est totalement naturel évitant les problèmes causés par celui-ci (à savoir un pouvoir dissolvant sur les peintures, une usure des caoutchoucs mal adaptés, des problèmes d'injections sur certains moteurs).

On constate une baisse de 20 à 30% d'émissions de gaz à effet de serre, une diminution des particules et des toxiques et il ne contient ni soufre ni aromatique.

D'un point de vue pratique, le Bio a pour lui un pouvoir lubrifiant, même en petite quantité dans un mélange avec le Diesel 10ppm, assurant une bonne lubrification.

On dit qu'il prolonge la durée de vie des moteurs, qu'étant plus calorifique on consomme moins. Il n'est pas plus coûteux et peut même être avantageux en grande quantité. Cependant, le B100 ne supporte pas les températures hivernales. Pour plusieurs raisons, il peut boucher certains filtres si on ne fait pas attention à prendre quelques précautions, comme faire quelques modifications moteur.

Aussi les mois hivernaux le carburant de type B20 est utilisé ; malgré sa plus petite quantité de bio, il présente les mêmes qualités pour l'environnement que le B100. Baisse des matières particulaires (particules fines), du monoxyde de carbone, des hydrocarbures gazeux, absence des fractions solubles et insolubles, baisse du CO2. Le B20 se dégrade deux fois plus vite que le diesel fossile.

Pour nos véhicules, le B20 ne pose aucun inconvénient, il est accepté par tous, certaines personnes disent même que le moteur tourne mieux.

- M. Loutan : je remercie le Conseil administratif de cette réponse et pose la question complémentaire suivante : « est-ce que le B20 est aussi de l'huile locale alimentaire recyclée pour les carburants ? ».
- M. Détruche : oui

19. Propositions individuelles et questions

19.1. M. Forte pose les questions suivantes :

19.1.1 Rapports des commissions

Pourrait-on se limiter, lors de lecture de rapports de commission, aux conclusions concernant le point qui se trouve au point de l'ordre du jour et non faire le rapport complet, comme cela s'est fait ce soir ?



19.1.2 Auberge communale

Ce n'est un secret pour personne que cette auberge traverse certaines difficultés. Nous ne sommes pas sans savoir qu'il y a une rencontre entre le Conseil administratif et les associés de cet établissement. Y-a-il un risque de fermeture ? Pouvons-nous avoir des renseignements sur ce sujet étant donné qu'il y a tout de même des risques financiers pour la commune.

- M. Détruche : il y a effectivement des discussions entre la commune et les associés. Le but du Conseil administratif est de préserver les intérêts de la commune. A ce jour, il n'y a pas péril en la demeure, mais nous sommes préoccupés par cette situation à moyen et à long terme et un nouveau rendez-vous est fixé afin de mieux clarifier ce problème.

19.2. Ordre du jour du Conseil municipal

M. Dupraz : l'ordre du jour de cette séance était relativement chargé et nous avons annulé la séance prévue le 5 février 2008. Ne devrait-on pas siéger plus souvent avec des ordres du jour plus allégés et qu'il nous serait possible de terminer ?

- M. Castelli, Président : effectivement cette séance aurait pu être maintenue mais la très grande partie des objets qui ont été présentés ce soir n'étaient pas prêts début février. Mais nous tenons compte de votre remarque.

19.3. Remerciements divers

Mme Jaquet : bien que nous soyons près des fêtes de Pâques, je tiens à remercier notre service de la voirie pour les décorations lumineuses qui ont été installées à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Ainsi que le Conseil administratif pour la fondue qui nous a été offerte à l'issue de notre visite du Temple de Chêne-Bougeries.

19.4. M. Loutan pose les questions suivantes :

19.4.1 Abris bus

Puisque des abribus vont être changés, puis-je demander au Conseil administratif de disposer vers les régions de jardins ou de verdure, des protections visuelles pour les oiseaux, mieux que quelques silhouettes noires, ce sont les lignes verticales blanches ou opaques à 4-8 cm de distance qui semblent le plus efficaces et le plus discrètes .

- M. Détruche : le Conseil administratif prend note de cette remarque.



19.4.2 Propositions d'amendements

Devant le vote de ce soir, contre mon amendement concernant l'amélioration des conditions de migration de la petite faune à l'occasion des travaux au chemin du Foron, je demande à M. Guex ou au Conseil administratif s'il y a moyen de retirer mon projet déjà en commission sur la création de biotopes. Je veux réfléchir à ceci. En effet, il me semble que nous nous marchons sur les pieds à payer d'un côté un architecte paysagiste pour étudier comment faire un tas de bois, de cailloux ou une prairie fleurie, tout en refusant d'un autre côté de profiter des travaux routiers pour la petite faune !

- M. Détruche : cette question a été débattue en commission, elle a fait l'objet d'une présentation par un mandataire, d'une discussion et d'un vote qui a été sans équivoque, un mandat a été confié.
- M. Roth : je comprends que vous soyez frustré mais faites un effort pour comprendre comment fonctionne ce Conseil municipal ainsi que ses commissions. Nous sommes sensibles à vos arguments et vous êtes d'ailleurs un précurseur dans ce domaine, mais amenez vos propositions lors des séances de commissions car en plénière nous n'entrons plus dans les détails.

19.5. Décorations

Mme Casadei : je tiens à remercier les élèves et le corps enseignant de l'école Adrien-Jeandin pour les très belles décorations de Noël, angle rue de Genève-avenue Tronchet. Cet après-midi nous avons découvert avec grand bonheur les arbres de Pâques sur la place du Chêne-Vert.

19.6. Déprédations à l'école Marcelly

M. Stark : il y a eu un impact de balle sur les vitres de l'école Marcelly, une porte de classe a également été fracturée. Ces actes sont regrettables et il faut que les ASM, la gendarmerie et la société privée de surveillance soient particulièrement attentifs.

19.7. M. Marcet pose les questions suivantes :

19.7.1 OPC Voirons

Un responsable de la protection civile cantonale s'est inquiété que personne de l'OPC Voirons n'ait participé aux séances de formation de la PC Cantonale en 2007. Qu'en est-il ?



19.7.2 Mobilité douce

On avance la mobilité douce mais de plus en plus de personnes âgées s'inquiètent de la circulation débridée des vélos sur les trottoirs, va-t-on attendre un accident avant de mettre un bémol à ces pratiques ?

19.7.3 Antennes relais

Un certain nombre de rapports de plus en plus précis démontrent l'érection d'antennes relais. La commune a-t-elle fait des enquêtes de telle manière à ce que certaines érections ne soient pas aussi facilitées qu'actuellement.

- M. Détruche : les préavis concernant ces antennes sont systématiquement négatifs, mais l'Etat de Genève accorde la plupart du temps les autorisations demandées.

19.7.4 Contrôle des comptes

Je rappelle le nouveau droit concernant les sociétés anonymes et autres associations qui exigent pour certaines associations d'avoir l'obligation de soumettre ses comptes à un organe de révision. Il me semblerait normal que nos diverses associations, qui sont soumises à ce droit, présentent un rapport lors de toutes demandes de subvention auprès de la commune.

19.8. Réception des nouveaux citoyens

M. Thurre : je profite de remercier le Conseil administratif et la Mairie pour l'organisation de la réception des nouveaux citoyens du 19 février 2008.

*

La séance est levée à 23h.55.

Le Président

Le Secrétaire

M. Enrico Castelli

M. Philippe Guex